

[Page d'accueil](#)

CITES et les orchidées « sabot de Vénus »

Une introduction aux orchidées « sabot de Vénus » couvertes par la Convention sur le commerce international des espèces de faune et de flore sauvages menacées d'extinction

Rédaction

H. Noel McGough,

David L. Roberts, Chris Brodie et Jenny Kowalczyk

Royal Botanic Gardens, Kew

Royaume-Uni

Conseil d'administration, Royal Botanic Gardens, Kew

2006



TABLE DES MATIÈRES

Introduction	i
Remerciements	ii
Comment utiliser ce dossier ?	iii
Références et ressources	iv-ix
Index des diapositives	x-xi
Diapositives et notes explicatives	1-54
Diapositives d'introduction	1-4
Introduction aux sabots de Vénus	5-10
Sabots de Vénus couverts par la CITES	11-30
Mise en œuvre de la CITES pour les sabots de Vénus	31-45
Diapositives supplémentaires	47-54
Index	55-56
Noms utilisés actuellement pour les sabots de Vénus	xiv-xxxiii
<i>Cypripedium</i>	xviii-xxiii
<i>Paphiopedilum</i>	xxiv-xxx
<i>Phragmipedium</i>	xxxii-xxxiii

INTRODUCTION

‘*CITES et les orchidées « sabot de Vénus »*’ est une introduction aux sabots de Vénus contrôlés par la CITES. Cet ouvrage aborde l’identification et le commerce de ces plantes, ainsi que la mise en œuvre de la CITES pour ces taxons.

Ce dossier vise principalement à servir d’outil pour la formation de tous ceux qui travaillent avec la Convention, notamment les organes de gestion et les autorités scientifiques CITES ainsi que les organes chargés du respect de la Convention. Toutefois, nous espérons que son contenu pourra être utile à un public plus large, surtout celui qui s’intéresse au fonctionnement de la CITES en ce qui concerne ce groupe de plantes, de grande importance pour le commerce.

Cet ouvrage a été conçu pour être flexible et s’adapter facilement aux besoins de chaque utilisateur. Nous encourageons les utilisateurs à développer leur exposé en fonction des besoins et intérêts de leur public. Outre les notes explicatives des diapositives, nous avons ajouté une bibliographie et une liste de ressources. Nous espérons que ce dossier sera un instrument utile pour réaliser vos propres présentations, et qu’il servira d’ouvrage de référence pratique. Merci d’utiliser cet outil de formation et de nous adresser vos commentaires afin que nous puissions réviser les éditions futures en les adaptant à vos besoins.

Noel McGough

Responsable de la Section des conventions et des politiques

Autorité scientifique CITES du Royaume-Uni chargée des plantes

Royal Botanic Gardens, Kew

Remerciements

REMERCIEMENTS

Les auteurs remercient les personnes suivantes pour leur savoir-faire et leur assistance technique : Wendy Byrnes, Phillip Cribb, Margarita Clemente Muñoz, Deborah Rhoads Lyon, Matthew Smith, Sabina Michnowicz et Ger van Vliet.

Le dossier a été financé par l'organe de gestion CITES du Royaume-Uni, le Département pour l'environnement, l'alimentation et les affaires rurales (Defra).

Images : Diapositives 6 (à gauche et au milieu), 8-10, 12 (à gauche), 13 (en bas à droite et en haut la deuxième image en commençant par la droite en bas la deuxième image en commençant par la gauche), 14 (à gauche et en haut au milieu), 15-16, 21-22, 25 (à gauche et au milieu), 26 (à gauche, au milieu, en haut à droite), 27-28, 29 (au milieu), Diapositive 30 (à droite) 32-36, 37 (à gauche), 39 (en haut à gauche, en haut à droite, toutes les images en bas), 42, 44, 45 (à gauche et au milieu), 46 (au milieu et à droite), 47 : © Royal Botanic Gardens, Kew. Diapositives 2-4, 6 (à droite), 7 (à gauche et à droite), 12 (en bas au milieu, en haut au milieu et à droite), 13 (en haut la deuxième image en commençant par la gauche, en haut au milieu, en haut à droite, en bas au milieu et en bas la deuxième image en commençant par la droite), 14 (en bas au milieu), 17-18, 19 (à gauche, en bas, en haut au milieu à droite, à droite), 20, 24 25 (à droite), 29 (à gauche et à droite), 30 (à gauche), 37 (à droite), 39 (en haut au milieu), 41, 45 (à droite), 46 (à gauche) : © P.J. Cribb. Diapositive 7 (au milieu) : © D.C. Lang. Diapositive 13 (en haut à gauche) : © P. Hardcourt-Davies. Diapositive 14 (à droite) : © H. Perner. Diapositive 13 (en bas à gauche) : © E. Grell. Diapositives 19 (en haut au milieu à gauche), 23, 40 : © H. Oakeley. Diapositive 26 (en bas à droite) : © L. Averyanov. Diapositive 30 (au milieu) : © C. Grey-Wilson.

Comment utiliser ce dossier ?

COMMENT UTILISER CE DOSSIER ?

Ce dossier contient des diapositives accompagnées de notes explicatives conçues pour présenter les orchidées « sabot de Vénus » inscrites aux annexes de la CITES. L'exposé se divisera en trois axes thématiques indépendants pouvant être utilisés et adaptés aux caractéristiques, intérêts et besoins de votre public (Introduction aux sabots de Vénus, Sabots de Vénus couverts par la CITES et Mise en œuvre de la CITES pour les sabots de Vénus).

Une quatrième partie avec des diapositives supplémentaires et des notes pour l'orateur contient des informations détaillées sur d'autres thèmes que vous pourrez ajouter à votre présentation dans la mesure où vous le jugerez utile. Les diapositives ont été rédigées d'une manière générale dans l'intention de rester à jour et de ce fait utiles à moyen terme.

Chaque diapositive est accompagnée de notes explicatives conçues pour guider l'orateur. Les notes sont plus détaillées que les diapositives et contiennent des informations mises à jour en mai 2005. Naturellement, nous encourageons chaque orateur à utiliser son style personnel et à se rapprocher ou s'éloigner des notes selon ses propres critères.

Nous espérons que ce dossier sera un point de départ utile à partir duquel les diapositives et les notes seront adaptées en fonction des besoins particuliers de votre public, de la durée de l'exposé et de votre style personnel. Par exemple, vous pouvez illustrer quelques diapositives par des exemples pris dans votre région ou votre institution, ou même ajouter des images (bandes dessinées, photos, extraits de presse, etc.). Ces détails augmenteront certainement la portée d'une présentation individuelle. De plus, les diapositives peuvent être imprimées sur des transparents et projetées sur un écran. Les cas échéant, elles peuvent être polycopiées à partir du dossier ou bien imprimées à partir du fichier Microsoft® PowerPoint® du CD-ROM pour être distribuées au public.

CD-ROM

Le CD-ROM contient les fichiers suivants:

- 'CITESlipperOrchids.ppt', une présentation Microsoft PowerPoint® qui comprend les diapositives et les notes explicatives. Vous aurez besoin de Microsoft PowerPoint 97® (ou une version plus récente) pour visualiser et personnaliser ce fichier.
- 'CITESlipperOrchids.pdf', une présentation en format Adobe Acrobat®. Vous ne pourrez pas modifier cette présentation, mais elle peut être visualisée en plein écran en utilisant Adobe Acrobat Reader®. Pour télécharger Adobe Acrobat Reader®, (visitez www.adobe.com).
- 'CITESlipperOrchidsBW.pdf,' une présentation en noir et blanc en format de Adobe Acrobat®.
- 'CITESlipperOrchidsPack.pdf', une copie complète du texte du dossier y compris l'introduction, les références et notes explicatives. Ce fichier permet de visualiser le document électronique complet ainsi que d'imprimer le dossier entièrement ou en partie. Vous aurez besoin de Adobe Acrobat Reader® pour visualiser ce fichier.

Références et ressources

REFERENCES ET RESSOURCES

Références sur la Convention

CITES (2003 et versions mises à jour). *Guide CITES*. Secrétariat de la Convention sur le commerce international des espèces de faune et de flore sauvages menacées d'extinction. Genève, Suisse. Ce guide comprend le texte de la Convention et ses annexes, le modèle standard de permis ainsi que le texte des résolutions et des décisions de la Conférence des Parties.

Wijnstekers, W. (2003 et versions mises à jour). *The Evolution of CITES, 6th edition*. Secrétariat de la Convention sur le commerce international des espèces de faune et de flore sauvages menacées d'extinction. Genève, Suisse. La référence la plus complète et prépondérante sur la Convention dont nous disposons. Ouvrage écrit par le Secrétaire général de la CITES, et mis à jour régulièrement.

Rosser, A. et Haywood, M. (Compilateurs), (2002). *Guidance for CITES Scientific Authorities. Checklist to assist in making non-detriment findings of Appendix II exports*. Occasional Paper of the IUCN Species Survival Commission No. 27. IUCN - The World Conservation Union, Gland, Suisse et Cambridge, Royaume-Uni. La première tentative de définir les lignes directrices à suivre par les Autorités scientifiques lorsqu'elles émettent leurs avis de commerce non préjudiciable requis avant la délivrance des permis d'exportation CITES.

Le site Web de la CITES (www.cites.org) contient une grande quantité d'information sur la Convention, les espèces inscrites aux annexes, les adresses et contacts clés, les rapports issus des réunions et des groupes de travail, les nouvelles publications et les sites Web, ainsi qu'un calendrier d'évènements.

Analyse critique de la Convention

Hutton, J. et Dickson, B. (2000). *Endangered Species, Threatened Convention. The Past, Present and Future of CITES*. Earthscan, Londres, Royaume-Uni. Une évaluation critique de la CITES du point de vue de l'utilisation durable.

Oldfield, S. (Editeur), (2003). *The Trade in Wildlife: Regulation for Conservation*. Earthscan, Londres, Royaume-Uni. Une évaluation critique du commerce international des espèces sauvages. Reeve, R. (2002). *Policing International Trade in Endangered Species. The CITES Treaty and Compliance*. Royal Institute of International Affairs. Earthscan. Londres, Royaume-Uni. Une étude détaillée du système de mise en application et de lutte contre la fraude de la CITES.

Références normalisées CITES pour les plantes – Listes de référence

Carter, S. et Egli, U. (2003). *The CITES Checklist of Succulent Euphorbia Taxa (Euphorbiaceae)*. Second edition. German Federal Agency for Nature Conservation, Bonn, Allemagne. Référence pour les noms d'espèces succulentes des *Euphorbia*.

Hunt, D. (1999). *CITES Cactaceae Checklist*. Second edition. Royal Botanic Gardens, Kew, Royaume-Uni. Référence pour les noms des cactacées.

Mabberley, D.J. (1997). *The Plant-Book*. Second edition. Cambridge University Press, Cambridge, Royaume-Uni. La référence pour les noms génériques de toutes

Références et ressources

les espèces végétales inscrites aux annexes de la CITES, à moins qu'ils ne soient remplacés par les listes de références normalisées adoptées par les Parties et mentionnées sur cette liste.

Newton, L.E. et Rowley, G.D. (Eggl, U. Editeur), (2001). *CITES Aloe and Pachypodium Checklist*. Royal Botanic Gardens, Kew, Royaume-Uni. Référence pour les noms des genres *Aloe* et *Pachypodium*.

Roberts, J.A., Beale, C.R., Benseler, J.C., McGough, H.N. et Zappi, D.C. (1995). *CITES Orchid Checklist. Volume 1*. Royal Botanic Gardens, Kew, Royaume-Uni. Référence pour les noms de *Cattleya*, *Cypripedium*, *Laelia*, *Paphiopedilum*, *Phalaenopsis*, *Phragmipedium*, *Pleione* et *Sophronitis*. Comprend des descriptions de *Constantia*, *Paraphalaenopsis* et *Sophronitella*.

Roberts, J.A., Allman, L.R., Beale, C.R., Butter, R.W., Crook, K.B. et McGough, H.N. (1997). *CITES Orchid Checklist. Volume 2*. Royal Botanic Gardens, Kew, Royaume-Uni. Référence pour les noms de *Cymbidium*, *Dendrobium*, *Disa*, *Dracula* et *Encyclia*.

Roberts, J.A., Anuku, A., Burdon, J., Mathew, P., McGough, H.N. et Newman, A.D. (2001). *CITES Orchid Checklist. Volume 3*. Royal Botanic Gardens, Kew, Royaume-Uni. Référence pour les noms de *Aerangis*, *Angraecum*, *Ascocentrum*, *Bletilla*, *Brassavola*, *Calanthe*, *Catasetum*, *Miltonia*, *Miltonioides*, *Miltoniopsis*, *Renanthera*, *Renantherella*, *Rhynchostylis*, *Rossioglossum*, *Vanda* et *Vandopsis*.

Willis, J.C., révisé par Airy Shaw, H.K. (1973). *A Dictionary of Flowering Plants and Ferns*. 8th edition. Cambridge University Press. Cambridge, Royaume-Uni. Pour les synonymes génériques qui ne figurent pas dans *The Plant-Book*, à moins qu'ils ne soient remplacés par les listes de référence normalisées adoptées par les Parties à la CITES et mentionnées sur cette liste.

UNEP-WCMC (2005). *Checklist of CITES Species*. UNEP-WCMC, Cambridge, Royaume-Uni. La CdP a adopté cette liste de référence et ses versions mises à jour comme compilation officielle des noms scientifiques inclus dans les références normalisées.

Les listes de référence de la CITES sont mises à jour régulièrement par le Comité de la nomenclature de la Convention. Pour de plus amples informations, consultez le site Web de la CITES : www.cites.org.

Références supplémentaires

Voici quelques références générales qui, nous le souhaitons, vous seront utiles. Soyez conscient que la taxonomie qui figure dans ces ouvrages pourrait être différente de celle prescrite dans les références normalisées adoptées pour la CITES, mentionnées plus haut. Merci de nous faire part des ouvrages que vous considérez utiles afin que nous puissions les ajouter dans les éditions futures de ce guide.

Averyanov, L., Cribb, P., Loc P.K. & Hiep. N.H (2003). *Slipper Orchids of Vietnam*. Royal Botanic Gardens, Kew. Royaume-Uni. Ouvrage détaillé contenant une description complète de toutes les espèces de *Paphiopedilum* originaires du Vietnam, des dessins au trait et une grande quantité de photos couleur, y compris quelques photos des habitats.

Références et ressources

Bechtel, H. Cribb, P. et Launert, E. (1992). *The Manual of Cultivated Orchid Species*. Third Edition. Blanford Press, Londres, Royaume-Uni. Cet ouvrage a grandement besoin d'être mis à jour, mais il est toujours une excellente référence et contient une analyse détaillée de plus de 400 genres, 1 200 espèces, plus de 860 photos couleur et de nombreux dessins au trait excellents.

Braem, G. J., Baker, C.O et Baker, M.L. (1998). *The Genus Paphiopedilum: Natural History and Cultivation, Volume 1*. Botanical Publishers, Inc., Kissimmee, Floride, Etats-Unis.

Braem, G. J., Baker, C.O et Baker, M.L. (1999). *The Genus Paphiopedilum: Natural History and Cultivation, Volume 2*. Botanical Publishers, Inc., Kissimmee, Floride, Etats-Unis.

Braem, G. J. et Chiron, G.R. (2003). *Paphiopedilum*. Tropicalia, Saint-Genis Laval, France.

Cash, C. (1991). *The Slipper Orchids*. Christopher Helm, Londres, Royaume-Uni.

Cavestro, W. (2001). *Le genre Paphiopedilum: taxonomie, répartition, habitat, hybridation et culture*. Rhône-Alpes Orchidées, Lyon, France.

(CITES (1993-). *CITES Identification Manual, Volume 1 Flora*. Secrétariat de la Convention sur le commerce international des espèces de faune et de flore sauvages menacées d'extinction. Genève, Suisse. Il s'agit du manuel d'identification officiel de la CITES. Les Parties qui proposent une espèce pour son inscription aux annexes sont tenues d'élaborer des fiches pour le manuel si la proposition est acceptée. Ce manuel est un classeur à anneaux auquel de nouvelles fiches sont continuellement ajoutées. Cet ouvrage est essentiel pour toute personne qui travaille avec la CITES et les plantes.

Chen, V.Y. et Song, M. (2000). *Guide to CITES Plants in Trade*. (Chinese edition). TRAFFIC Asie de l'est.

Commission européenne (2002). *Les nouveaux règlements sur le commerce des espèces de faune et de flore sauvages, cinq ans après*. Office des publications officielles des Communautés européennes. Luxembourg. Brochure sur la réglementation de l'UE en matière de commerce des espèces sauvages.

Cribb, P. (1997). *Slipper orchids of Borneo*. Natural History Publications (Bornéo), Kota Kinabalu.

Cribb, P. (1997). *The Genus Cypripedium - A Botanical Magazine Monograph*. Publié en association avec Royal Botanic Gardens, Kew. Timber Press, Portland, Etats-Unis. Monographie détaillée contenant une description complète de toutes les espèces, des photos couleur et de bonnes illustrations en noir et blanc et en couleur.

Cribb, P. (1998). *The Genus Paphiopedilum (Second Edition) - A Botanical Magazine Monograph*. Publié en association avec Royal Botanic Gardens, Kew. Natural History Publications (Bornéo), Kota Kinabalu. Monographie détaillée contenant une description complète de toutes les espèces, des photos couleur et de bonnes illustrations en noir et blanc et en couleur.

Hennessy, E. F. et Hedge, T.A. (1989). *The Slipper Orchids*. Acorn Books, Randburg, Afrique du Sud.

Références et ressources

Gruss, O. (2003). *A Checklist of the Genus Phragmipedium*. Orchid Digest. 67[4] : 213-255.

Hilton-Taylor, C. (Compilateur), (2000-). *IUCN Red List of Threatened Species*. IUCN-The World Conservation Union. Gland, Suisse et Cambridge, Royaume-Uni. Liste officielle de l’UICN des espèces animales et végétales menacées, publiée sous forme de brochure avec CD-ROM. La liste est continuellement mise à jour et améliorée. Pour obtenir la version la plus récente, consultez le site Web de la liste rouge à l’adresse www.redlist.org.

IUCN/SSC Orchid Specialist Group. (1996). *Orchids – Status Survey and Conservation Action Plan*. IUCN, Gland, Suisse et Cambridge, Royaume-Uni.

Jenkins, M. et Oldfield, S. (1992). *Wild Plants in Trade*. TRAFFIC International, Cambridge, Royaume-Uni. Résumé de la dernière analyse complète du commerce européen de plantes soumises aux contrôles de la CITES.

Koopowitz, H. (2000). *A revised checklist of the Genus Paphiopedilum*. Orchid Digest. 64[4] : 155-179.

Lange, D. et Schippmann, U. (1999). *Checklist of medicinal and aromatic plants and their trade names covered by CITES and EU Regulation 2307/98 Version 3.0*. German Federal Agency for Nature Conservation. Bonn, Allemagne.

Marshall, N.T. (1993). *The Gardener's Guide to Plant Conservation*. TRAFFIC North America. Malheureusement, ce guide est maintenant dépassé. Cependant, il se pourrait qu’une nouvelle édition soit en cours de préparation. Il s’agissait d’un guide très utile sur les plantes commercialisées pour l’horticulture et leurs sources.

Mathew, B. (1994). *CITES Guide to Plants in Trade*. UK Department of the Environment, Londres, Royaume-Uni. Maintenant dépassé, mais contient des photos couleur et des descriptions des principaux groupes de plantes contrôlées par la CITES et commercialisées au début des années 1990.

McCook, L. (1998). *An annotated checklist of the genus Phragmipedium*. Orchid Digest Corp. CA, Etats-Unis. Publication spéciale de Orchid Digest.

Pridgeon, A. (2003). *The Illustrated Encyclopedia of Orchids*. David and Charles, Devon, Royaume-Uni. Plus de 1100 espèces illustrées. Cet ouvrage passe en revue les principaux taxons qui font l’objet de commerce et qui intéressent les collectionneurs. Photos entièrement en couleur. Le meilleur guide général imprimé disponible sur les orchidées.

Rittershausen, W. & B. (1999). *Orchids – a practical guide to the world's most fascinating plants*. The Royal Horticultural Society, réimpression en 2004. Quadrille Publishing Ltd, Londres, Royaume-Uni.

Sandison, M. S., Clemente Muñoz, M., de Koning J. et Sajeve, M. (1999). *La CITES et les plantes – Guide de l'utilisateur*. Royal Botanic Gardens, Kew, Royaume-Uni. Premier « dossier de diapositives » avec 40 diapositives et texte publié en anglais, français et espagnol.

Sandison, M. S., Clemente Muñoz, M., de Koning J. et Sajeve, M. (2000). *CITES and Plants - A User's Guide*. (Chinese Edition). Royal Botanic Gardens, Kew, Royaume-Uni. Edité par Vincent Y. Chen et Michael Song et réalisé par TRAFFIC Asie de l’Est. Le Guide de l'utilisateur en chinois.

Références et ressources

Schippmann, U. (2001). *Medicinal Plants Significant Trade Study CITES Project S-109. Plants Committee Document PC9 9.1.3.(rev.)*. BfN - Skripten 39. German Federal Agency for Nature Conservation, Bonn, Allemagne. Excellente vue d'ensemble de la conservation et du commerce de plantes médicinales inscrites aux annexes de la CITES.

CD-ROM

CITES (2002-). *Présentations pour la formation CITES*. Secrétariat CITES, Genève, Suisse. Série de matériels de formation (présentations Microsoft PowerPoint®) réalisés par l'Unité chargée au Secrétariat CITES du renforcement des capacités. En format CD-ROM « de poche ». Ce sont des outils essentiels pour toute personne chargée de la formation en matière de la CITES.

CITES (2003-). *CD-ROM version of the CITES website (www.cites.org)*. Version complète du site Web de la CITES sur CD-ROM. Disponible en s'adressant au Secrétariat CITES.

Sites Web

Il existe de nombreux sites Web qui peuvent intéresser les personnes qui travaillent avec la CITES. Bon nombre d'organes CITES nationaux consacrent un site Web à la Convention. Voici une liste de sites clés qui vous mèneront à d'autres sites qu'il vous sera possible de consulter.

CITES, page d'accueil : Site officiel du Secrétariat CITES. Il contient une liste des Parties, les résolutions ainsi que d'autres documents. www.cites.org.

Commission de survie des espèces de l'UICN : La CSE (SSC, en anglais) est la source principale d'information scientifique et technique de l'UICN pour la conservation des espèces animales et végétales menacées et vulnérables. Elle mène des tâches spécifiques au nom de l'UICN telles que le contrôle des espèces vulnérables et de leurs populations, ainsi que la mise en œuvre et l'examen de plans d'action pour la conservation. Elle fournit également des lignes directrices et des conseils, et recommande des politiques à suivre aux gouvernements, aux agences et aux organisations en ce qui concerne la conservation et la gestion des espèces et de leurs populations. www.iucn.org/themes/ssc/.

Commission européenne : Information sur la réglementation du commerce des espèces sauvages qui sert à mettre en œuvre la CITES au sein de l'Union européenne. www.eu-wildlifetrade.org.

Earth Negotiations Bulletin (Bulletin des Négociations de la Terre) : Ce service suit les négociations environnementales les plus importantes au fur et à mesure qu'elles se déroulent. Ce site contient également une grande quantité d'archives et de nombreuses photos des réunions. www.iisd.ca.

PNUE – WCMC (Centre mondial de surveillance continue de la conservation de la nature) (UNEP – WCMC, en anglais) : Le PNUE-WCMC fournit des services d'information sur la conservation et l'utilisation durable des ressources vivantes de la terre, et aide des tiers à développer des services d'information. L'une de ses activités est de servir de soutien au Secrétariat CITES. Pour obtenir des informations sur le commerce international des espèces sauvages et des statistiques sur le commerce, il faut s'adresser au Programme sur les espèces (Species Programme, en anglais) du PNUE-WCMC. Le travail du centre, qui est à présent un bureau des Nations Unies à Cambridge, au Royaume-Uni, fait partie

Références et ressources

intégrale du Programme des Nations Unies pour l'environnement (PNUE), dont le siège se trouve à Nairobi, au Kenya. www.unep-wcmc.org/index.html.

Site Web du Royaume-Uni sur la CITES : Site Web maintenu par les organes CITES du Royaume-Uni, et qui vise à fournir des informations à jour sur des questions relatives à la CITES qui touchent le Royaume-Uni et ses territoires d'outremer. www.ukcites.gov.uk.

TRAFFIC International : TRAFFIC est un programme de WWF et de l'UICN établi pour contrôler le commerce d'espèces végétales et animales sauvages. Le Réseau TRAFFIC est le programme de contrôle le plus important à l'échelon mondial, avec des bureaux distribués dans le monde entier. Le Réseau travaille en étroite collaboration avec le Secrétariat CITES. www.traffic.org.

IUCN – Union mondiale pour la nature : La plus grande organisation professionnelle consacrée à la conservation. L'UICN rassemble des gouvernements, des organisations non gouvernementales, des institutions et des individus afin d'aider les nations à faire le meilleur usage de leurs ressources naturelles de manière durable. www.iucn.org.

Vérification des noms des plantes

Les sites Web suivants sont utiles pour vérifier les noms de plantes que l'on ne trouve pas dans les listes de référence normalisées de la CITES. Parfois il s'agit de noms d'espèces récemment décrites. Si ce « nouveau nom » a été utilisé sur une demande de permis CITES en déclarant que la plante a été reproduite artificiellement, il sera nécessaire de vérifier l'identité de la plante et de s'assurer qu'elle correspond à la définition de reproduction artificielle de la CITES.

IPNI - The International Plant Names Index : Base de données sur les noms et les détails bibliographiques de base qui correspondent à toutes les plantes à graines. www.ipni.org/index.html.

TROPICOS : Base de données en matière de nomenclature élaborée et maintenue par le Missouri Botanical Garden. mobot.mobot.org/W3T/Search/vast.html.

EPIC – Electronic Plant Information Centre : Ce site rassemble toute l'information numérisée sur les plantes détenue par Royal Botanic Gardens, Kew. www.rbkew.org.uk/epic/.

World Checklist of Monocotyledons : Cette liste contient un inventaire des plantes monocotylédones dont la nomenclature est acceptée avec les détails bibliographiques pertinents, ainsi que leur distribution mondiale. Elle contient la liste complète de tous les noms des orchidées. www.kew.org/monocotChecklist/

Phragweb : Ce site est une source complète d'informations sur les espèces du genre *Phragmipedium* et contient des descriptions, des dessins au trait et des photos entièrement en couleur. www.Phragweb.info.

RHS : Site Web de la Royal Horticultural Society, utile pour vérifier les noms des nouveaux hybrides. www.rhs.org.uk/publications/pubs_journals_orchid_hybrid.asp.

Index des diapositives

INDEX DES DIAPOSITIVES

Diapositives d'introduction

Dia 1 : La CITES et les orchidées « sabot de Vénus »	1
Dia 2 : Que couvre cet exposé ?	2
Dia 3 : La diversité des orchidées	3
Dia 4 : Pourquoi protéger les orchidées ?	4

Introduction aux sabots de Vénus

Dia 6 : Que sont les sabots de Vénus ?	6
Dia 7 : Sabots de Vénus couverts par la CITES	7
Dia 8 : Le commerce mondial de sabots de Vénus	8
Dia 9 : Quels matériels requièrent un permis ?	9
Dia 10 : Les cultures de tissus	10

Sabots de Vénus couverts par la CITES

Dia 12 : <i>Cypripedium</i>	12
Dia 13 : Caractéristiques de <i>Cypripedium</i> - Fleurs	13
Dia 14 : Caractéristiques de <i>Cypripedium</i> - Parties végétatives	14
Dia 15 : Répartition mondiale de <i>Cypripedium</i>	15
Dia 16 : Le commerce mondial de <i>Cypripedium</i>	16
Dia 17 : <i>Cypripedium lichiangense</i> et <i>C. palangshanense</i>	17
Dia 18 : <i>Phragmipedium</i>	18
Dia 19 : Caractéristiques de <i>Phragmipedium</i> - Fleurs	19
Dia 20 : Caractéristiques de <i>Phragmipedium</i> - Parties végétatives	20
Dia 21 : Répartition mondiale de <i>Phragmipedium</i>	21
Dia 22 : Le commerce mondial de <i>Phragmipedium</i>	22
Dia 23 : <i>Phragmipedium kovachii</i>	23
Dia 24 : <i>Paphiopedilum</i>	24
Dia 25 : Caractéristiques de <i>Paphiopedilum</i> - Fleurs	25
Dia 26 : Caractéristiques de <i>Paphiopedilum</i> - Parties végétatives	26
Dia 27 : Répartition mondiale de <i>Paphiopedilum</i>	27
Dia 28 : Le commerce mondial de <i>Paphiopedilum</i>	28
Dia 29 : La Chine et le Viêt Nam	29
Dia 30 : Les sabots de Vénus inscrits aux annexes de la CITES : Résumé	30

Index des diapositives

Mise en œuvre de la CITES pour les sabots de Vénus

Dia 32 : Mise en œuvre de la CITES et lutte contre la fraude	32
Dia 33 : Lutte contre la fraude - Contrôles	34
Dia 34 : Comment distinguer les plantes prélevées dans la nature de celles reproduites artificiellement ?.....	36
Dia 35 : Les orchidées prélevées dans la nature	37
Dia 36 : <i>Cypripedium</i> - Prélevées dans la nature ou reproduites artificiellement ?.....	39
Dia 37 : <i>Cypripedium</i> - Le commerce illicite potentiel.....	40
Dia 38 : <i>Paphiopedilum</i> et <i>Phragmipedium</i> - Prélevées dans la nature ou reproduites artificiellement ?.....	41
Dia 39 : <i>Paphiopedilum</i> et <i>Phragmipedium</i> - Prélevées dans la nature ou reproduites artificiellement ?.....	42
Dia 40 : <i>Phragmipedium</i> - Le commerce illicite potentiel.....	43
Dia 41 : <i>Paphiopedilum</i> - Le commerce illicite potentiel	44
Dia 42 : Mise en œuvre et lutte contre la fraude : Résumé	45

Diapositives supplémentaires

Dia 44 : Dérogations.....	48
Dia 45 : Le système d'enregistrement des pépinières de la CITES	49
Dia 46 : Définition de « reproduites artificiellement » de la CITES	51
Dia 47 : Promotion du commerce durable et accès au matériel de reproduction ..	53



Dia 1 : La CITES et les orchidées « sabot de Vénus »

Cet exposé vise à servir d'introduction aux différents types d'orchidées « sabot de Vénus » couvertes par la Convention sur le commerce international des espèces de faune et de flore sauvages menacées d'extinction – CITES. Nous aborderons certaines des questions les plus importantes relatives à la mise en œuvre de la Convention pour cet important groupe de plantes.

Dia 2

Que couvre cet exposé ?

- Introduction aux sabots de Vénus
- Sabots de Vénus couverts par la CITES
- Mise en œuvre de la CITES pour les sabots de Vénus



© 2015

Dia 2 : Que couvre cet exposé ?

Nous aborderons les sujets suivants:

- Introduction aux sabots de Vénus ;
- Sabots de Vénus couverts par la CITES ;
- Mise en œuvre de la CITES pour les sabots de Vénus.

[Note pour l'orateur : cette diapositive montre Paphiopedilum callosum.]



Dia 3 : La diversité des orchidées

La plupart des gens ont au moins une idée générale de ce qu'est qu'une orchidée. Le nom « orchidée » évoque souvent des idées de fleurs fascinantes, de milieux exotiques et de cadeaux mystérieux. Toutefois, les plantes que remarque le grand public ne représentent qu'une fraction minuscule de celui qui est possiblement le groupe de plantes le plus large au monde. Il contient plus de 25 000 espèces répertoriées, et l'on estime que quelque 5 000 espèces restent à découvrir. Quoique ces espèces se trouvent presque partout dans le monde, la plupart – environ 70% – se concentre dans les forêts tropicales. Cependant, il est possible de trouver des orchidées même dans des régions très arides ou subarctiques telles que l'Alaska. On connaît même quelques espèces souterraines qui poussent en Australie !. La taille des plantes est très variable, allant de celle de la pointe d'un crayon à celle d'un arbuste vigoureux de deux tonnes. De plus, contrairement à la croyance populaire, toutes les orchidées ne sont pas rares. Lorsqu'elles se trouvent dans un habitat approprié, certaines espèces forment de très grandes colonies. Les orchidées fascinent les collectionneurs et les amateurs de plantes depuis le XIX^e siècle en raison de leur grande variété de tailles et de couleurs et de leur attrait exotique.

[Note pour l'orateur : les orchidées se distinguent des autres végétaux par un ensemble de caractéristiques florales :

1. *Les parties mâles et femelles de la fleur sont soudées entièrement ou en partie et forment une structure appelée colonne.*
2. *Un des pétales de la fleur est très modifié et constitue souvent une plate-forme d'atterrissage ou un guide pour les insectes pollinisateurs qui reçoit le nom de labelle ou lèvre.*
3. *Les grains de pollen demeurent souvent agglomérés et forment de grandes masses appelées pollinies qui sont disposées par paires ou en groupes de 4, 6 ou 8.*
4. *Les orchidées produisent des millions de graines minuscules dépourvues des éléments nutritifs nécessaires pour germer. Par conséquent, ces plantes dépendent de la présence d'un champignon qui facilite leur germination.*

*Cette diapositive montre *Coryanthes macrantha* (à gauche), *Masdevallia veitchiana* (au milieu) et *Dendrobium secundum* (à droite).]*

Dia 4



Dia 4 : Pourquoi protéger les orchidées ?

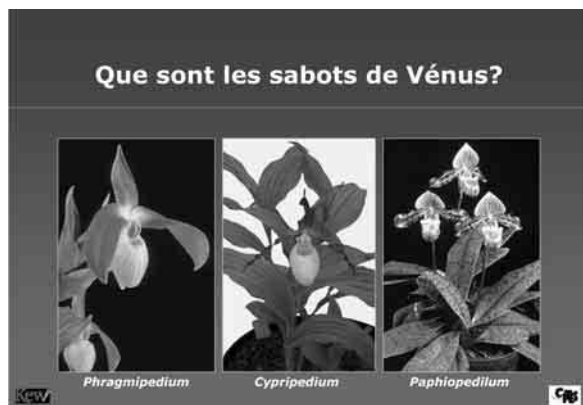
Les orchidées sont très menacées par la destruction de leur habitat et, en moindre mesure, par les prélèvements excessifs. Si la destruction de l'habitat touche toutes les espèces, les prélèvements excessifs sont particulièrement graves dans le cas des espèces d'importance commerciale et peuvent provoquer l'extinction d'une espèce dans la nature seulement quelques années après sa découverte.

L'évolution des orchidées a donné lieu à de complexes stratégies de pollinisation qui sont facilement perturbées par la destruction de l'habitat ou les prélèvements excessifs, raison pour laquelle on les considère de bons indicateurs d'environnement. Par conséquent, la conservation des orchidées et le maintien de populations adéquates de ces espèces contribue probablement à la protection de bon nombre d'autres espèces. En raison de leur popularité, les orchidées sont des espèces emblématiques qui peuvent servir à promouvoir la conservation d'habitats clés pour les espèces sauvages.

*[Note pour l'orateur : la diapositive montre *Phragmipedium besseae*.]*

**Introduction aux
sabots de Vénus**

Dia 6



Dia 6 : Que sont les sabots de Vénus ?

Les sabots de Vénus sont faciles à distinguer des autres orchidées grâce à leurs fleurs en forme de sabot, de pantoufle ou de chaussure. La forme de ces fleurs a inspiré bon nombre de noms vernaculaires tels que « Lady's Slipper » en Europe, « Moccasin Flower » en Amérique du Nord et « Zapatilla » en Amérique latine. Les principaux genres de sabots de Vénus sont *Cypripedium*, *Paphiopedilum* et *Phragmipedium*. Tous ces genres sont en demande dans le commerce international.

Le genre *Cypripedium* comprend quelque 50 espèces réparties dans les régions tempérées de l'hémisphère Nord. Le genre *Paphiopedilum*, quant à lui, comprend quelque 80 espèces confinées en Asie du Sud-Est, et le genre *Phragmipedium* est formé par quelque 20 espèces limitées à l'Amérique centrale et l'Amérique du Sud. Ces plantes sont très attrayantes pour les collectionneurs et les horticulteurs en raison de la beauté de leurs fleurs et du nombre relativement réduit d'espèces qui existent.

[Note pour l'orateur : la diapositive montre *Phragmipedium besseae* var. *dalessandroi* (à gauche), *Cypripedium parviflorum* (au milieu) et *Paphiopedilum venustum* (à droite).]



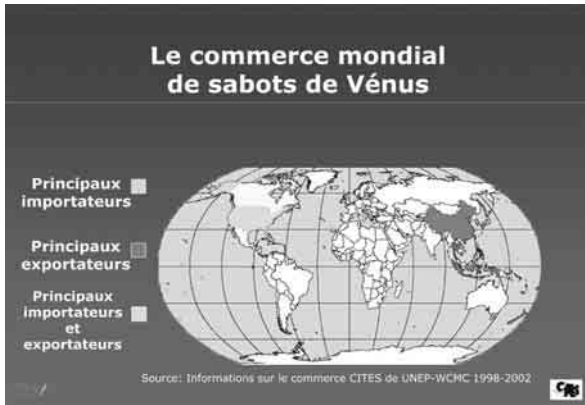
Dia 7 : Sabots de Vénus couverts par la CITES

Les genres *Paphiopedilum* et *Phragmipedium* sont inscrits à l'Annexe I de la CITES, ce qui signifie que le commerce de plantes prélevées dans la nature est interdit et que le commerce de plantes reproduites artificiellement est autorisé sous réserve de l'obtention d'un permis. Ces deux genres figurent à l'Annexe I de la CITES sous les noms de *Paphiopedilum* spp. et *Phragmipedium* spp. Cette « inscription générique » veut dire que toute espèce de ces genres nouvellement décrite est automatiquement inscrite à l'Annexe I de la CITES. Ce système garantit le contrôle immédiat de nouvelles espèces qui sont vulnérables au commerce non durable suite à leur découverte.

Le genre *Cypripedium* est inscrit à l'Annexe II de la CITES. Cela signifie que le commerce des spécimens prélevés dans la nature et de ceux reproduits artificiellement est autorisé sous réserve de l'obtention d'un permis. Néanmoins, la majorité des pays de l'aire de répartition (appelés « Etats de l'aire de répartition » dans le contexte de la CITES) ont interdit l'exportation de spécimens de *Cypripedium* prélevés dans la nature. En outre, dans leurs règlements sur le commerce des espèces sauvages qui régissent la mise en œuvre de la CITES, les 25 pays membres de l'Union européenne considèrent l'espèce *Cypripedium calceolus* comme si elle était inscrite à l'Annexe I de la Convention. De ce fait, il est rare de trouver des plantes sauvages de *Cypripedium* d'origine légale dans le commerce international. Lorsque l'on en trouve, il s'agit souvent de plantes des espèces plus communes originaires d'Amérique du Nord issues de prélèvements contrôlés ou d'opérations de sauvetage.

[Note pour l'orateur : pour consulter la liste à jour des annexes de la CITES, visitez le site Web de la CITES : www.cites.org. Vous pourrez obtenir des informations sur la réglementation de l'UE et ses mesures plus strictes à l'adresse www.eu-wildlifetrade.org. Cette diapositive montre *Phragmipedium longifolium* (à gauche), *Cypripedium himalaicum* (au milieu) et *Paphiopedilum henryanum* (à droite).]

Dia 8



Dia 8 : Le commerce mondial de sabots de Vénus

Les sabots de Vénus, notamment le genre *Paphiopedilum*, sont l'un des cinq genres d'orchidées les plus importants en horticulture. Elles sont commercialisées en grandes quantités, principalement sous la forme de plantes vivantes de ces espèces et d'hybrides artificiels.

Les informations sur le commerce CITES indiquent que dans la période 1998–2002, plus de 660 000 sabots de Vénus ont été commercialisés à l'échelon international. Ce commerce était principalement composé de plantes reproduites artificiellement. Le commerce enregistré de plantes prélevées dans la nature, quant à lui, concernait des spécimens de *Cypripedium*.

Entre 1998 et 2002, les principaux exportateurs de sabots de Vénus reproduits artificiellement étaient Taiwan (province de Chine), l'Indonésie et la Chine. A eux seuls, ces exportateurs étaient à l'origine de plus de la moitié de toutes les exportations internationales (54%). D'autres exportateurs pendant la même période étaient la République de Corée, les Pays-Bas, la Thaïlande, les Etats-Unis, la Nouvelle Zélande, le Japon et la Belgique. Chacun d'entre eux a exporté plus de 10 000 plantes.

Le plus grand importateur de sabots de Vénus reproduits artificiellement entre 1998 et 2002 était le Japon, qui à lui seul représente plus de la moitié des importations globales (56%). Pendant la même période, d'autres importateurs étaient le Canada, la République de Corée, les Etats-Unis, l'Allemagne, l'Italie et la Suisse. Chacun de ces pays a importé plus de 10 000 plantes.



Dia 9 : Quels matériels requièrent un permis ?

La réponse la plus simple est de dire que tout matériel requiert un permis à moins qu'il fasse l'objet d'une dérogation.

Les contrôles CITES s'appliquent aux plantes « vivantes ou mortes » et à « toute partie ou tout produit facilement identifiable ».

Cela signifie que ce ne sont pas seulement les plantes elles-mêmes qui sont contrôlées mais aussi leurs parties – graines, boutures et feuilles. Les produits obtenus à partir de la plante peuvent eux aussi être contrôlés, et si le nom d'une espèce inscrite aux annexes de la CITES est écrit sur l'emballage, le produit est censé le contenir et peut donc être contrôlé.

Dans le cas des espèces inscrites à l'Annexe I de la CITES, toute la plante ainsi que ses parties et produits sont contrôlés – qu'ils soient vivants ou morts. Toutefois, il existe une dérogation : les cultures de plantules ou de tissus « obtenues *in vitro* en milieu solide ou liquide et transportées en conteneurs stériles » sont exclues des contrôles. Pour bénéficier de cette dérogation, il n'est pas nécessaire que le matériel se trouve dans des flacons ou des bouteilles conventionnels, mais tout simplement dans des conteneurs stériles. Cependant, pour que le matériel puisse faire l'objet de la dérogation, l'origine de celui-ci doit être licite. Nous verrons les contrôles relatifs aux cultures de tissus dans plus de détails dans la prochaine diapositive.

Quant aux espèces inscrites à l'Annexe II de la CITES, les plantes « vivantes ou mortes » sont contrôlées, ainsi que toute partie ou tout produit facilement identifiable précisé dans les annexes. Dans le cas de *Cypripedium*, les seuls parties et produits exclus des contrôles de la CITES sont : a) les graines et le pollen (y compris les pollinies) ; b) les cultures de plantules ou de tissus obtenues *in vitro* en milieu solide ou liquide et transportées en conteneurs stériles ; ainsi que c) les fleurs coupées de plantes reproduites artificiellement.

[Note pour l'orateur : la diapositive montre des permis CITES et un douanier en train de vérifier des documents.]

Dia 10



Dia 10 : Les cultures de tissus

Suite à l'inscription des genres *Paphiopedilum* et *Phragmipedium* à l'Annexe I, la Conférence des Parties (CdP) à la CITES a décidé d'exclure des contrôles les cultures de tissus de ces genres. Il s'agit d'une dérogation unique, c'est à dire, l'on exclut des contrôles « une partie ou un produit facilement identifiable » d'un spécimen inscrit à l'Annexe I. Plusieurs Parties se sont opposées à la dérogation, qui a cependant été adoptée à la majorité au moyen d'un vote. Le but de cette dérogation était d'encourager la reproduction artificielle de ces plantes très recherchées afin de réduire la pression sur les populations sauvages.

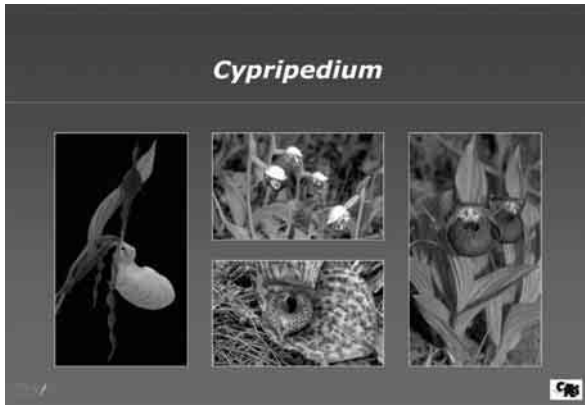
A l'époque, on croyait que la reproduction artificielle ne pourrait jamais nuire aux populations sauvages, mais il s'est avéré récemment que ce n'est pas le cas. Tout particulièrement, le prélèvement illicite et non durable d'espèces endémiques du Viêt Nam a éveillé une préoccupation considérable. Plusieurs pays ont manifesté leur inquiétude que la dérogation pour les plantules en flacons et les cultures de tissus ait été utilisée par des commerçants sans scrupules pour « légaliser » le commerce de plantes dont la population parentale avait été illégalement prélevée dans la nature.

La population parentale utilisée dans la production des cultures de tissus doit avoir été obtenue légalement d'après la réglementation sur l'espèce en question dans son pays d'origine. Si cette population parentale est illicite, aucune culture de tissus qui en découle ne fera l'objet de la dérogation des contrôles de la CITES. Par conséquent, ce matériel pourra être confisqué par les autorités chargées de la lutte contre la fraude.

[Note pour l'orateur : cette diapositive montre des cultures de plantules stériles dans des flacons, des bouteilles et des sachets.]

**Sabots de Vénus
couverts par la CITES**

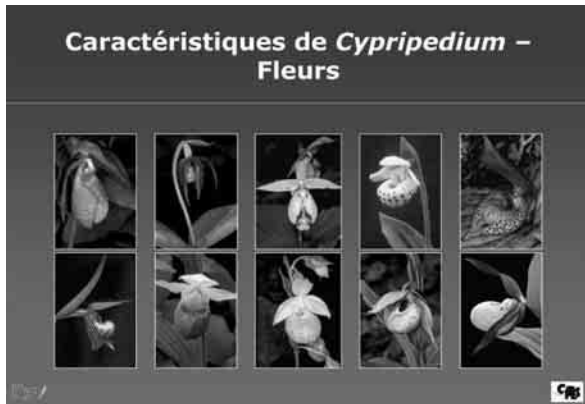
Dia 12



Dia 12 : *Cypripedium*

Le genre *Cypripedium* comprend quelque 50 espèces qui poussent dans les régions tempérées de l'hémisphère Nord en Asie, en Europe et en Amérique du Nord, et dont les latitudes les plus méridionales de la répartition sont le Honduras, le Guatemala et le sud de la Chine. Ces espèces poussent dans des habitats très variés tels que des forêts de conifères, des forêts mixtes avec des feuillus, des marais ou des prairies, entre autres. Ce sont des plantes terrestres avec des feuilles qui, chez la plupart des espèces, poussent à nouveau depuis la base tous les ans. Les fleurs ont la forme d'un sabot et présentent des couleurs très diverses telles que le vert, le blanc, le jaune, le rouge ou le pourpre intense. Les *Cypripedium* sont attrayantes pour les amateurs de plantes des climats tempérés parce qu'elles présentent toutes un certain degré de résistance au froid et peuvent pousser à l'extérieur pendant au moins une partie de la saison.

*[Note pour l'orateur : cette diapositive montre *Cypripedium parviflorum* (à gauche), *Cypripedium guttatum* (en haut au milieu), *Cypripedium lichiangense* (en bas au milieu) et *Cypripedium smithii* (à droite).]*



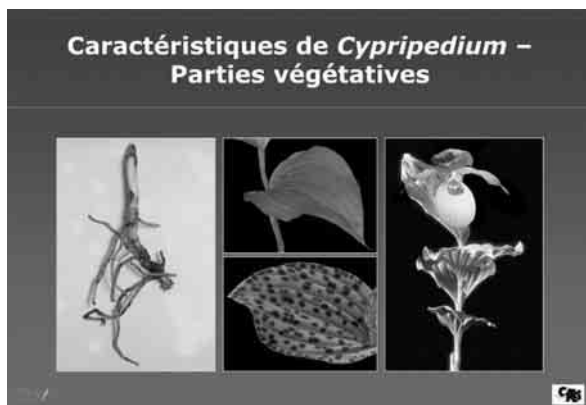
Dia 13 : Caractéristiques de *Cypripedium* – Fleurs

Toutes les fleurs de *Cypripedium* ont la forme d'un sabot. Il s'agit de fleurs individuelles ou de groupes de fleurs, dont les couleurs varient entre le vert, le pourpre avec des taches blanches, le jaune doré et le marron pourpre.

Les fleurs ne tombent pas mais persistent sur le fruit.

[Note pour l'orateur : La diapositive montre Cypripedium acaule (en haut à gauche), Cypripedium palangshanense (en haut, la deuxième image en commençant par la gauche), Cypripedium japonicum (en haut au milieu), Cypripedium wardii (en haut, la deuxième image en commençant par la droite), Cypripedium lichiangense (en haut à droite), Cypripedium arietinum (en bas à gauche), Cypripedium reginae (en bas, la deuxième image en commençant par la gauche), Cypripedium irapeanum (en bas au milieu), Cypripedium x froschii (en bas, la deuxième image en commençant par la droite) et Cypripedium calceolus (en bas à droite).]

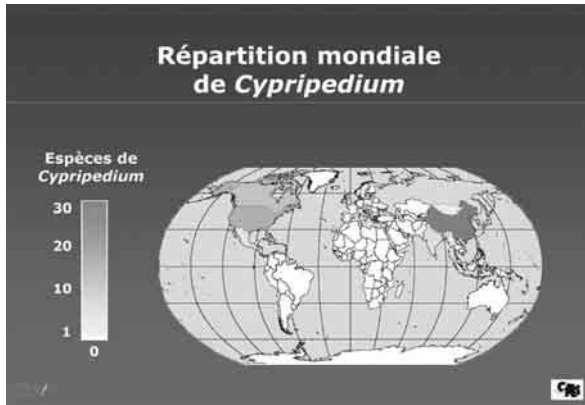
Dia 14



Dia 14 : Caractéristiques de *Cypripedium* – Parties végétatives

- Toutes les plantes du genre *Cypripedium* possèdent une tige souterraine caractéristique qui ressemble à une racine et qui porte le nom de rhizome.
- Chez la plupart des espèces, ce rhizome est court et rarement ramifié et forme une chaîne de marques de croissance annuelles qui ressemble à un chapelet.
- La plante perd ses feuilles tous les ans, et il ne reste que le rhizome pendant la période de repos. Au printemps la plante pousse de nouveau à partir des bourgeons du rhizome.
- Les feuilles sont généralement ovales.
- Les feuilles sont plissées depuis la base jusqu'à leur extrémité et présentent des nervures proéminentes.
- Les feuilles ont souvent des poils, notamment sur les nervures et les bords.

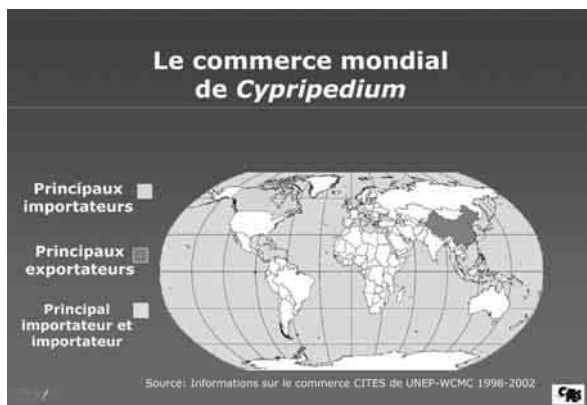
*[Note pour l'orateur : la diapositive montre un rhizome avec un bourgeon et des racines (à gauche), des feuilles aux couleurs variées (en haut et en bas au milieu), des feuilles sur une tige et la fleur de *Cypripedium fasciolatum* (à droite).]*



Dia 15 : Répartition mondiale de *Cypripedium*

Quoique le genre *Cypripedium* soit réparti dans les régions tempérées de l'hémisphère Nord, la Chine est de loin le pays qui contient le plus grand nombre d'espèces. En raison du manque d'accès à ces plantes dans le passé, ces espèces sont à présent extrêmement recherchées. La plupart des espèces que l'on cultive couramment sont celles originaires d'Amérique du Nord, l'espèce européenne *Cypripedium calceolus* et l'espèce japonaise *Cypripedium formosanum*.

Dia 16



Dia 16 : Le commerce mondial de *Cypripedium*

La grande majorité du commerce de plantes du genre *Cypripedium* enregistré par la CITES pendant la période 1998–2002 concernait des plantes vivantes. D’après les rapports, presque toutes les plantes commercialisées (>98 %) avaient été reproduites artificiellement.

Les rapports indiquent que les principaux fournisseurs de matériel reproduit artificiellement étaient Taiwan (province de Chine), la Chine et la République de Corée. Ces trois exportateurs ont fourni 93 pour cent du matériel déclaré comme reproduit artificiellement entre 1998 et 2002.

Pendant cette période, le principal importateur de *Cypripedium* était le Japon, qui a reçu 78 pour cent des importations enregistrées par la CITES. Le Japon, la République de Corée, le Canada et l’Allemagne ont importé 95 pour cent de tout le matériel commercialisé.

Un peu moins de 2 pour cent du commerce enregistré entre 1998 et 2002 concernait des plantes prélevées dans la nature. Les États-Unis, la Fédération Russe et la Chine étaient les principaux fournisseurs de ce matériel, tandis que l’Allemagne, le Japon et le Royaume-Uni en étaient les principaux importateurs.

[Note pour l’orateur : les informations sur le commerce CITES peuvent être téléchargées à partir de la base de données sur le commerce CITES de UNEP-WCMC (CITES Trade Database, en anglais). Vous pourrez y accéder en ligne à travers le site Web du Secrétariat CITES : www.cites.org]



Dia 17 : *Cypripedium lichiangense* et *C. palangshanense*

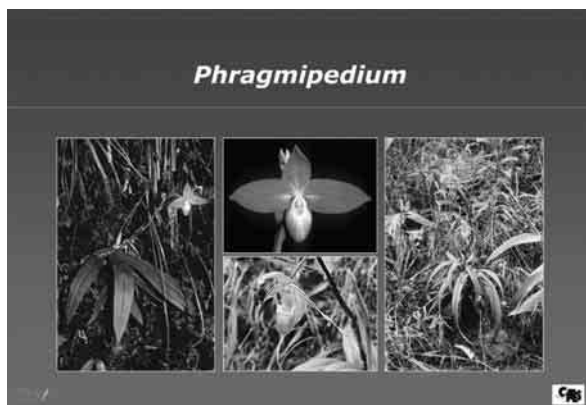
L'espèce *Cypripedium lichiangense* a été décrite pour la première fois en 1994 dans le nord-est du Myanmar et dans le nord-ouest de Yunnan et le sud-ouest de Sichuan en Chine. Cette espèce, très convoitée, possède deux feuilles qui abritent une fleur tâchetée comme les œufs de certains oiseaux. Il est particulièrement difficile de cultiver et de reproduire cette espèce, et les plantes cultivées survivent rarement plus de 3-4 ans.

Quoique la description de l'espèce *Cypripedium palangshanense* date de 1936, cette espèce est demeurée pratiquement inconnue pour le monde occidental jusqu'en 1998, lorsqu'elle a été redécouverte. Il s'agit d'un espèce endémique d'une zone très restreinte du nord-ouest et de l'est de Sichuan en Chine. Cette plante possède un rhizome très fin et rampant et des petites fleurs pourpres.

Ces deux espèces sont désormais touchées par le commerce.

*[Note pour l'orateur : la diapositive montre *Cypripedium lichiangense* (à gauche) et *Cypripedium palangshanense* (en haut et en bas à droite).]*

Dia 18

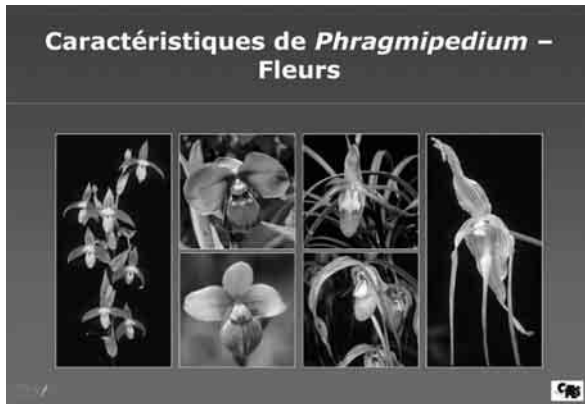


Dia 18 : *Phragmipedium*

Le genre *Phragmipedium* ne comprend que quelque 20 espèces, réparties du sud du Mexique et du Guatemala en passant par l'Amérique centrale jusqu'au sud de la Bolivie et du Brésil en Amérique du Sud. Certaines de ces espèces poussent au sol, alors que d'autres poussent sur des rochers ou des arbres, qu'elles utilisent comme support. On les trouve généralement autour de chutes d'eau et dans d'autres zones humides.

Ces plantes possèdent un rhizome – une tige modifiée qui ressemble à une racine – rampant et des feuilles coriaces en forme de V en coupe transversale. Elles sont moins populaires dans le commerce que leurs rivales du genre *Paphiopedilum*, issues d'Asie du Sud-Est. Toutefois, la découverte de l'espèce *Phragmipedium besseae* avec ses insolites fleurs rouges a fortement éveillé dans les années 1980 l'intérêt commercial et celui des amateurs pour ce genre. Plus récemment, en 2002, la découverte au Pérou de *Phragmipedium kovachii*, aux grandes fleurs mauves, a stimulé encore plus l'intérêt pour ce groupe.

*[Note pour l'orateur : la diapositive montre *Phragmipedium besseae* (à gauche et en haut au milieu) et *Phragmipedium longifolium* (à droite et en bas au milieu)]*



Dia 19 : Caractéristiques de *Phragmipedium* – Fleurs

Lorsque les fleurs se trouvent au stade de boutons floraux, les bords des sépales – les feuilles modifiées qui ressemblent à des pétales – qui entourent la fleur se touchent, tandis que ceux-ci se chevauchent chez les autres groupes. En outre, le bord du labelle de la fleur en forme de sabot est replié vers l'intérieur. Contrairement aux *Cypripedium*, lorsque les fleurs se flétrissent, elles se détachent de l'extrémité des fruits.

*[Note pour l'orateur : la diapositive montre *Phragmipedium besseae* var. *dalessandroi* (à gauche), *Phragmipedium kovachii* (à gauche au milieu, en haut), *Phragmipedium longifolium* (à droite au milieu, en haut), *Phragmipedium lindenii* (à droite), *Phragmipedium schlimii* (à gauche au milieu, en bas) et *Phragmipedium wallisii* (à droite au milieu, en bas).]*

Dia 20



Dia 20 : Caractéristiques de *Phragmipedium* – Parties végétatives

Les feuilles de *Phragmipedium* sont oblongues ou linéaires et généralement vert mat ou brillant sans marques. Elles sont plates et coriaces et possèdent une nervure médiane proéminente mais pas de nervures secondaires évidentes. Elles sont disposées en deux rangées de chaque côté de la tige. Au lieu de perdre ses feuilles une fois par an, la plante garde ses feuilles pendant au moins deux ans. Les feuilles sont habituellement longues, en forme de ruban et terminées en pointe, tandis que les tiges sont généralement courtes. Toutes les espèces possèdent un rhizome court ou rampant, dépourvu des « anneaux » de croissance annuels que l'on trouve chez les *Cypripedium*.

[Note pour l'orateur : la diapositive montre *Phragmipedium besseae* (à gauche), *Phragmipedium lindleyanum* (en haut au milieu), *Phragmipedium longifolium* (en bas au milieu) et les feuilles terminées en pointe d'une espèce de *Phragmipedium* (à droite).]



Dia 21 : Répartition mondiale de *Phragmipedium*

Ce genre est réparti en Amérique centrale et en Amérique du Sud, du sud du Mexique et du Guatemala jusqu'au sud de la Bolivie et du Brésil.

Dia 22

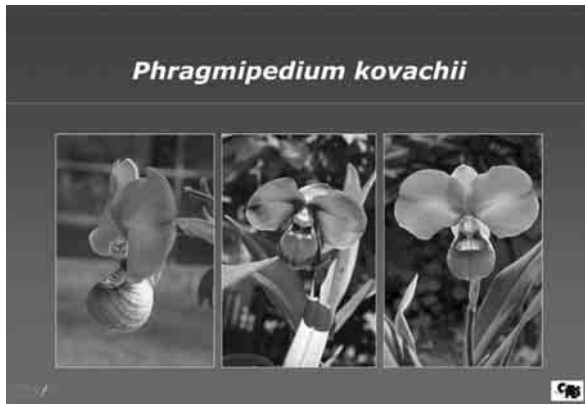


Dia 22 : Le commerce mondial de *Phragmipedium*

Le commerce de taxons de *Phragmipedium* enregistré par la CITES pendant la période 1998–2002 représente moins de 2 pour cent de tout le commerce international de sabots de Vénus. Ce commerce ne concernait que des spécimens reproduits artificiellement.

Pendant la même période, l'Equateur, le Royaume-Uni, Taiwan (province de Chine) et les Etats-Unis étaient les principaux exportateurs de matériel reproduit artificiellement, ce qui représente 84 pour cent du total. Le Japon, les Etats-Unis, le Canada et l'Australie totalisaient 77 pour cent de tout le matériel de *Phragmipedium* importé dans cet espace de temps. Les informations sur le commerce CITES pour la période en question indiquent également que bon nombre de pays ont importé des plantes réexportées par les Etats-Unis.

[Note pour l'orateur : les informations sur le commerce CITES peuvent être téléchargées à partir de la base de données sur le commerce CITES de UNEP-WCMC (CITES Trade Database, en anglais). Vous pourrez y accéder en ligne à travers le site Web du Secrétariat CITES : www.cites.org]

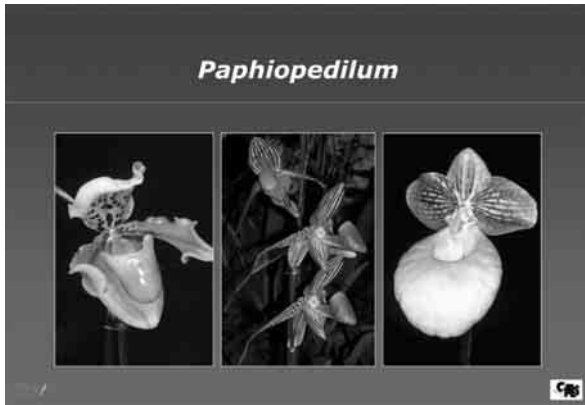


Dia 23 : *Phragmipedium kovachii*

La découverte et l'importation aux Etats-Unis de l'espèce *Phragmipedium kovachii* ont généré une forte publicité. L'espèce a été découverte dans le nord du Pérou et décrite en 2002. Dans leur intérêt pour cette nouvelle espèce, les médias ont oublié de souligner que l'espèce aurait été prélevée à outrance et menée à l'extinction par les collectionneurs. Cependant, au moins un des cinq sites connus existait encore en 2004 et contenait plusieurs centaines de plantes. D'après certaines sources, le gouvernement péruvien aurait autorisé un prélèvement très limité dans la nature afin de permettre la reproduction contrôlée au moyen de graines. Le gouvernement permettrait l'exportation de certaines lignées de l'espèce et d'hybrides issus au moins d'une pépinière approuvée. La conservation de cette espèce insolite et recherchée ne pourrait que bénéficier de la reproduction à grande échelle de plantules le plus rapidement possible, afin de réduire la valeur des plantes illicites prélevées dans la nature.

[Note pour l'orateur : cette diapositive montre trois images de *Phragmipedium kovachii*.]

Dia 24

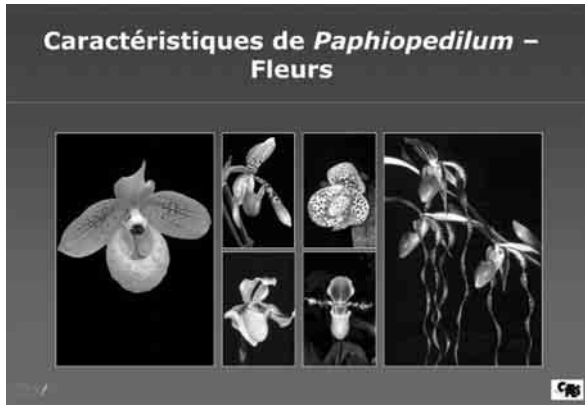


Dia 24 : *Paphiopedilum*

Paphiopedilum est le genre le plus vaste de sabots de Vénus, car il contient quelque 80 espèces réparties dans les régions tropicales d'Asie, du sud de l'Inde jusqu'en Nouvelle Guinée et dans les Philippines. On peut les trouver poussant au sol, dans des endroits rocailleux ou bien accrochées à des arbres ou à d'autres plantes. La plupart des espèces poussent au sol, dans des feuilles en décomposition ou dans des fissures de rochers qui contiennent de la matière organique. Elles sont présentes dans des habitats très variés qui vont des branches de grands arbres dans les forêts tropicales de la Thaïlande jusqu'aux durs sols de serpentine du mont Kinabalu en Indonésie.

Toutes les espèces de ce genre présentent une fleur caractéristique en forme de sabot, et dans le cas de certaines espèces les fleurs sont exagérément enflées, comme l'orchidée « Bubble gum », *Paphiopedilum micranthum*, à droite sur la diapositive. Il s'agit du groupe de sabots de Vénus le plus apprécié par les collectionneurs et les horticulteurs. En outre, *Paphiopedilum* est l'un des cinq genres les plus importants d'orchidées en horticulture et la base de bon nombre d'hybrides artificiels que l'on obtient et produit chaque année. Cependant, certaines espèces du genre *Paphiopedilum* ont fait l'objet d'un niveau considérable de prélèvements et de commerce illicites.

[Note pour l'orateur : cette diapositive montre *Paphiopedilum exul* (à gauche), *Paphiopedilum rothschildianum* (au milieu) et *Paphiopedilum micranthum* (à droite).]



Dia 25 : Caractéristiques de *Paphiopedilum* – Fleurs

Lorsque les fleurs se trouvent au stade de boutons floraux, les bords des sépales – les feuilles modifiées qui ressemblent à des pétales – qui entourent la fleur se chevauchent. En outre, le bord du labelle de la fleur en forme de sabot n'est pas replié vers l'intérieur. Contrairement aux *Cypripedium*, lorsque les fleurs se flétrissent, elles se détachent de l'extrémité des fruits. Dans le cas de bon nombre d'espèces, les fleurs ont des poils et des protubérances qui ressemblent à des verrues. De nombreuses espèces ne présentent qu'une seule fleur, mais certaines en produisent plusieurs. La couleur des fleurs varie considérablement du vert au blanc, de l'or au pourpre. Certaines des espèces les plus appréciées produisent des fleurs avec des pétales longs et pendants qui, dans le cas de *Paphiopedilum sanderianum*, peuvent dépasser un mètre de longueur.

[Note pour l'orateur : la diapositive montre *Paphiopedilum malipoense* (à gauche), *Paphiopedilum haynaldianum* (à gauche au milieu, en haut), *Paphiopedilum bellatulum* (à droite au milieu, en haut), *Paphiopedilum druryi* (à gauche au milieu, en bas), *Paphiopedilum liemianum* (à droite au milieu, en bas) et *Paphiopedilum sanderianum* (à droite).]

Dia 26

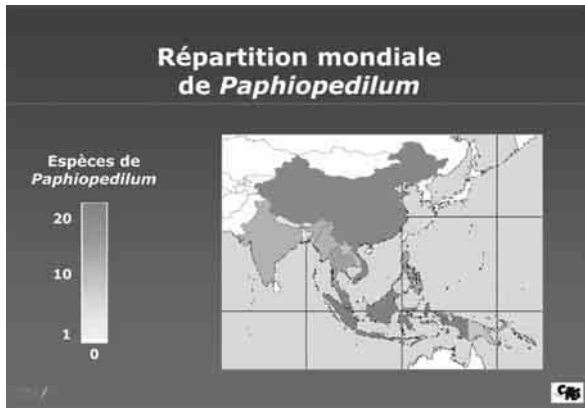


Dia 26 : Caractéristiques de *Paphiopedilum* – Parties végétatives

Toutes les espèces possèdent un rhizome, qui est généralement court. Un nombre réduit d'espèces, *P. bullenianum*, *P. armeniacum*, *P. micranthum* et *P. druryi* possèdent des rhizomes rampants qui peuvent atteindre un mètre de longueur.

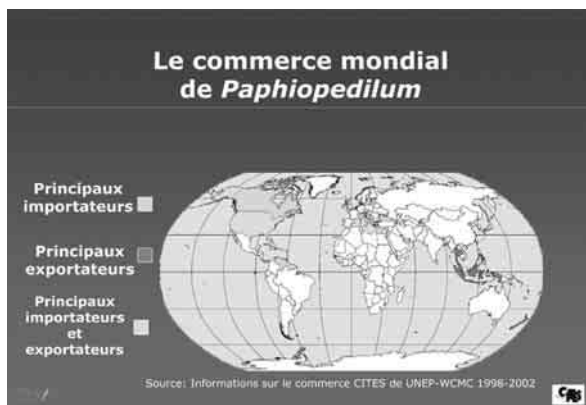
Les feuilles de *Paphiopedilum* sont coriaces, avec une nervure médiane proéminente. Les feuilles ont la forme d'un V en coupe transversale, et peuvent être courtes en forme de ruban, oblongues ou linéaires. En général, les feuilles sont courtes, de moins de 20 centimètres de longueur. Il existe cependant une exception à cette règle : le groupe multifleurs, qui contient des espèces telles que *Paphiopedilum sanderianum*, *P. rothschildianum* et *P. lowii*. On classe la couleur des feuilles en différents types, ce qui peut être très utile pour l'identification des plantes. La couleur oscille entre vert mat ou brillant et pourpre marbré.

[Note pour l'orateur : la diapositive montre des plantes avec des feuilles vertes coriaces et en forme de ruban (en haut à gauche), des feuilles marbrées (en bas à gauche), des feuilles de plus de 20 cm de longueur (au milieu), des feuilles marbrées (en haut à droite) et la plante dans son habitat avec des feuilles en forme de ruban vert brillant (*Paphiopedilum liemianum*, en bas à droite).]



Dia 27 : Répartition mondiale de *Paphiopedilum*

Le genre *Paphiopedilum* comprend quelque 80 espèces. Alors que bon nombre d'entre elles sont des espèces endémiques de zones très restreintes, le genre dans son ensemble est réparti en Asie du Sud-Est, d'Inde jusqu'aux Philippines en passant par la Chine et jusqu'en Nouvelle Guinée et les îles Salomon en passant par l'archipel malais. A l'heure actuelle, bon nombre des espèces les plus recherchées se trouvent en Chine et au Viêt Nam.

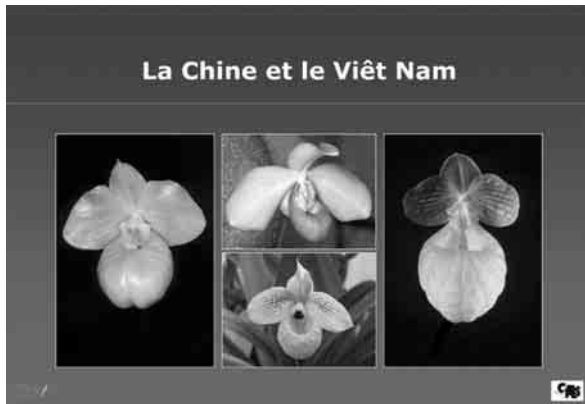


Dia 28 : Le commerce mondial de *Paphiopedilum*

Entre 1998 et 2002, de nombreux pays ont déclaré des exportations de taxons du genre *Paphiopedilum* reproduits artificiellement. L'Indonésie, les Pays-Bas, la Thaïlande et la Nouvelle-Zélande étaient les principaux pays exportateurs, dont les transactions représentaient 79 pour cent de toutes les exportations enregistrées. De plus, Taiwan (province de Chine), les Etats-Unis, le Japon et la Belgique ont exporté plus de 10 000 plantes chacun. Les 8 exportateurs principaux étaient responsables de 90 pour cent de toutes les exportations. Si l'on ajoute le Japon, la Malaisie et l'Autriche, ce chiffre dépasse 97 pour cent de toutes les exportations.

Pendant la même période, les principaux exportateurs étaient le Japon et les Etats-Unis, dont les transactions représentaient 75 pour cent de toutes les importations documentées. Si l'on ajoute le Canada, l'Italie, la Suisse, Hong Kong et le Venezuela, ces pays ont été responsables de 93 pour cent des importations.

[Note pour l'orateur : les informations sur le commerce CITES peuvent être téléchargées à partir de la base de données sur le commerce CITES de UNEP-WCMC (CITES Trade Database, en anglais). Vous pourrez y accéder en ligne à travers le site Web du Secrétariat CITES : www.cites.org]



Dia 29 : La Chine et le Viêt Nam

Pendant les années 1980 et au début des années 1990, un nouveau groupe de *Paphiopedilum* a été découvert en Chine. Non seulement il s'agissait de nouvelles espèces intéressantes et différentes de toutes les autres que l'on connaissait déjà, mais elles représentaient également toute une lignée potentielle pour la création d'hybrides. *Paphiopedilum armeniacum*, *P. emersonii*, *P. micranthum* et *P. malipoense* sont certaines de ces nouvelles espèces. Cette découverte a donné lieu à un niveau considérable de commerce illicite. Cependant, ces espèces sont à présent bien établies en culture, ce qui a réduit le besoin de prélever des plantes dans la nature, mais les nouvelles formes de couleur telles que les albinos sont toujours recherchées. Toutefois, la pression des prélèvements destinés au commerce international a rendu ces espèces vulnérables à l'extinction en Chine.

A la fin des années 1990 et au début des années 2000, plusieurs espèces nouvelles et insolites de sabots de Vénus ont été décrites au Viêt Nam, notamment *Paphiopedilum vietnamense* et *P. hangianum*. Ces deux espèces sont très recherchées en raison de leurs formes nouvelles. L'espèce *Paphiopedilum vietnamense* a été décrite en 1999. En 2001, lors d'une expédition organisée pour réaliser une étude de terrain sur le seul site connu, on n'y a trouvé que quelques plantules. Cette espèce est désormais considérée en danger critique d'extinction en raison de sa répartition très restreinte et de son niveau d'exploitation.

[Note pour l'orateur : la diapositive montre *Paphiopedilum armeniacum* (à gauche), *Paphiopedilum emersonii* (en haut au milieu), *Paphiopedilum malipoense* (en bas au milieu) et *Paphiopedilum micranthum* (à droite).]

Dia 30



Dia 30 : Sabots de Vénus couverts par la CITES : Résumé

Dans cette section, nous avons passé en revue:

- les trois genres de sabots de Vénus couverts par la CITES : *Cypripedium*, *Phragmipedium* et *Paphiopedilum*, ainsi que
- leurs caractéristiques, répartition et commerce mondial.

[Note pour l'orateur : la diapositive montre *Phragmipedium wallisii* (à gauche), *Cypripedium flavum* (au milieu) et *Paphiopedilum helenae* (à droite).]

**Mise en œuvre de la
CITES pour les sabots
de Vénus**

Dia 32



Dia 32 : Mise en œuvre de la CITES et lutte contre la fraude

Les contrôles de la CITES se mettent en œuvre à différents niveaux. Dans les pays exportateurs, ils impliquent l'inspection de pépinières, de commerçants, de marchés et moins souvent – quoique ce soit le point le plus important – l'inspection des plantes au moment de l'exportation. Des inspections peuvent également avoir lieu au moment de l'importation et post-importation dans les pays avec de grands volumes de commerce. Les organes chargés du respect de la loi surveillent également les expositions commerciales et la publicité dans la presse spécialisée et sur Internet.

Peu sont les pays où le personnel chargé de l'application de la loi possède une formation spécialisée pour pouvoir identifier des spécimens CITES, que ce soit des plantes ou des animaux. En général, le respect de la Convention est assuré, dans les cas des plantes, par des douaniers non spécialisés ou par des fonctionnaires avec une formation orientée vers les contrôles phytosanitaires. Lorsque les contrôles sont menés par des douaniers « généralistes », la démarche se concentre sur la documentation plutôt que sur les plantes. Ainsi, les douaniers peuvent vérifier si les permis sont remplis correctement, approuvés, s'ils portent un sceau et s'ils ont été délivrés par les autorités pertinentes. Ils examinent également d'autres documents et des factures afin de vérifier si d'autres matériels CITES mentionnés dans les documents connexes ne figurent pas sur les permis CITES.

Lorsque ce sont des douaniers avec une formation générale qui doivent contrôler les plantes soumises aux dispositions de la CITES, il est essentiel que ces personnes disposent d'un centre spécialisé dans l'identification et la conservation des plantes. L'idéal serait qu'il s'agisse de l'autorité scientifique CITES. Cependant, l'autorité scientifique est parfois un comité ou un département du gouvernement dont le savoir-faire se concentre sur les espèces animales. Dans ce cas, les autorités chargées de l'application de la loi devraient établir de bons rapports avec un jardin botanique ou un herbier local ou national. De tels contacts sont essentiels.

Les douaniers auront besoin de formation de base sur les plantes et les parties et produits contrôlés par la CITES, ainsi que d'aide pour déceler le commerce préjudiciable. Surtout, les douaniers doivent avoir accès à des experts qui puissent

identifier les plantes CITES. De tels experts peuvent également fournir des conseils sur le matériel confisqué et avoir accès à des installations pour garder les plantes saisies ou confisquées. Ces scientifiques peuvent être convoqués comme témoins experts, essentiels si l'infraction donne lieu à des poursuites judiciaires et à un procès.

[Note pour l'orateur : pour savoir quel est le membre du personnel du Secrétariat CITES que vous devriez contacter sur des questions relevant de la mise en œuvre de la CITES et la lutte contre la fraude, veuillez consulter la liste du personnel sur le site Web de la CITES : www.cites.org.]

Dia 33



Dia 33 : Lutte contre la fraude - Contrôles

Documents – Vérifier l’authenticité des permis CITES (signatures, sceaux) et comparer les noms et le nombre de spécimens figurant sur le permis avec le bulletin de livraison ou la facture. Vérifier également la source des plantes – sont-elles déclarées comme étant prélevées dans la nature ou reproduites artificiellement ? Utiliser les bases de données et les listes de référence recommandées dans la section des références et ressources. S’agit-il de plantules en flacons ou de cultures de tissus censées être exclues des contrôles de la CITES ? Le cas échéant, et s’il s’agit d’espèces récemment décrites, il convient de demander à votre organe de gestion de vérifier si l’origine de la population parentale est licite.

Pays d’origine – Vérifiez toujours le pays d’origine qui figure sur le permis. Les plantes sont-elles exportées par un pays de l’aire de répartition de ces espèces ? Si c’est le cas, les plantes ont plus de chances d’avoir été prélevées dans la nature. Les pays peuvent exprimer leur préoccupation quant à l’exportation illégale de leurs sabots de Vénus prélevés dans la nature et demander l’assistance d’autres pays Partie et non Partie à la CITES pour contrôler ce commerce. Ces demandes sont généralement publiées sous la forme d’une Notification aux Parties à la CITES (vous trouverez ces informations sur le site Web de la CITES : www.cites.org). Le Viêt Nam, par exemple, est un pays qui a exprimé sa préoccupation quant au commerce international des espèces indigènes de *Paphiopedilum*.

Emballage – En général, les pépinières emballent et conditionnent les plantes avec soin afin d’éviter qu’elles soient endommagées. Ensuite, les plantes sont expédiées dans des caisses qui portent le nom de l’établissement et des étiquettes imprimées. Les envois de plantes prélevées illégalement peuvent être mal emballés avec des matériaux locaux, et contenir des étiquettes manuscrites (parfois avec des informations sur le prélèvement) qui ne sont identifiées qu’au niveau générique, pour cacher le fait que de nouvelles espèces non mentionnées puissent avoir été prélevées.

Envois de plantes – Les collections de plantes illicites se composent généralement de petits échantillons de plantes de tailles et d’âges différents dont la forme n’est pas homogène. Parfois, les plantes sont endommagées (leurs racines

sont cassées), et les tiges et les racines contiennent de la terre, des mauvaises herbes ou des plantes indigènes. Les plantes reproduites artificiellement sont de taille et de forme homogène, et sont exemptes de terre, de parasites et de maladies, de mauvaise herbes et de plantes indigènes.

Route commerciales et contrebande – Parfois, des collections illicites d'espèces rares ou nouvelles sont expédiées à travers la poste ou les services de messagerie ou même dans les bagages à main de passagers afin de passer inaperçues. Les collections sont parfois divisées en plusieurs lots et expédiés dans plusieurs colis pour augmenter leurs chances de survie et la probabilité qu'au moins certaines de ces plantes échapperont aux contrôles.

Dia 34



Dia 34 : Comment distinguer les plantes prélevées dans la nature de celles reproduites artificiellement ?

Ce n'est pas facile. Cependant, certaines caractéristiques sont utiles pour faire cette distinction.

Les plantes prélevées dans la nature portent les marques distinctives d'avoir poussé dans leur habitat naturel. Par contre, les plantes cultivées dans les pépinières portent les marques d'un environnement artificiel et bien contrôlé. Elles sont propres, uniformes et très bien conditionnées dans leur emballage. Parfois, les orchidées sont cultivées en plein air ou dans des installations simples visant à les protéger de l'excès de soleil, et peuvent donc avoir certaines traces semblables à celles des plantes prélevées dans la nature. Lorsque vous soupçonnez qu'une plante peut avoir été prélevée dans la nature plutôt que reproduite artificiellement, il est donc important de demander à un expert de le vérifier.

Le Volume I du *Manuel d'identification CITES sur la flore*, disponible auprès du Secrétariat CITES, contient des informations détaillées qui permettent de distinguer les plantes prélevées dans la nature de celles reproduites artificiellement pour les principaux groupes de plantes couverts par la Convention. Cependant, n'oubliez pas de toujours demander à un expert de vérifier si vous avez raison !



Dia 35 : Les orchidées prélevées dans la nature

Les racines des plantes prélevées dans la nature sont souvent mortes, grossièrement cassées ou coupées afin de nettoyer la plante après le prélèvement. Parfois, de nouvelles racines poussent à partir de vieilles racines endommagées. On peut également trouver des restes du substrat naturel attaché aux racines des plantes prélevées dans la nature. Observez également si le substrat attaché aux racines est disposé en suivant un certain ordre. Par exemple, les racines peuvent être directement en contact avec de la matière organique, entourée de tourbe de sphaigne utilisée pour le transport et enfin de compost utilisé en horticulture tel que de l'écorce ou de la laine de roche. Toutefois, n'oubliez pas d'être toujours prudent dans votre évaluation.

Les feuilles des plantes prélevées dans la nature conservent les traces de leur habitat naturel et des dommages causés par le prélèvement. Souvent, on voit également un contraste entre ces parties et la nouvelle croissance qui a eu lieu après le prélèvement. Les feuilles basales sont souvent mortes ou endommagées. Les feuilles peuvent avoir une surface piquetée à cause de la dessiccation, et présenter les marques d'insectes. Sur les plantes récemment prélevées, il peut également y avoir de la mousse, des lichens ou des hépatiques. Ce genre d'organismes ne survit pas en général dans les conditions contrôlées d'une pépinière d'orchidées. Au fur et à mesure que les plantes poussent après leur arrivée dans une pépinière, de nouvelles feuilles commencent à pousser. Celles-ci sont propres et nouvelles, et contrastent fortement avec les vieilles feuilles « sauvages ». Toutefois, ces vieilles feuilles visiblement « sauvages » peuvent avoir été enlevées intentionnellement pour ne laisser que les nouvelles feuilles qui ont poussé après l'arrivée de la plante dans la pépinière.

Le Volume I du *Manuel d'identification CITES sur la flore* contient des informations détaillées sur la manière de distinguer les plantes prélevées dans la nature de celles reproduites artificiellement. Cependant, il est toujours important de demander l'avis d'un expert pour confirmer que les plantes que vous avez identifiées comme étant prélevées dans la nature le sont vraiment. Les plantes cultivées dans de mauvaises conditions en plein air ou dans des installations visant à les protéger de l'excès de soleil présentent parfois certaines des traces que l'on trouve sur les plantes prélevées dans la nature.

Dia 35

[Note pour l'orateur : le Comité pour les plantes a élaboré une série de directoires régionaux qui contiennent les coordonnées d'experts en matière de CITES dans les différents pays (visitez le site Web de la CITES pour plus de détails). Vous pourrez utiliser ces informations pour contacter un expert en la matière. Le Volume 1 du Manuel d'identification CITES sur la flore contient des informations sur les caractéristiques des orchidées prélevées dans la nature et de celles reproduites artificiellement. Le Secrétariat CITES fournit une copie de ce manuel à toutes les autorités CITES. Si votre institution ne dispose pas d'une copie à jour de ce manuel, veuillez vous adresser au Secrétariat CITES.]



Dia 36 : *Cypripedium* – Prélévées dans la nature ou reproduites artificiellement ?

Il n'est pas facile de distinguer les plantes prélevées dans la nature de celles reproduites artificiellement. Cependant, certaines caractéristiques sont utiles pour faire cette distinction.

Toutes les plantes du genre *Cypripedium* ont un rhizome – une tige souterraine modifiée qui ressemble à une racine.

Le rhizome forme des marques de croissance annuelles qui ressemblent aux perles d'un chapelet. La plupart des espèces ont un rhizome rampant court et robuste qui est rarement ramifié. Chez certaines espèces, telles que *Cypripedium guttatum* et *C. margaritaceum*, le rhizome est allongé et les marques de croissance annuelles sont séparées de quelques centimètres entre elles. Le rhizome survit pendant la période de repos, et le nouveau bourgeon occupe une position terminale. Les véritables racines sont fibreuses et émergent de la partie postérieure de la pousse.

Les *Cypripedium* sont généralement commercialisés au stade dormant. Au printemps ou en automne, ils sont commercialisés sous forme de rhizomes avec des bourgeons et des racines fibreuses. Ce qui semble n'être qu'un sac de racines peut en fait être un grand envoi, même si cela ne ressemble aucunement à ce que le public considère être l'image typique d'une orchidée. Les envois commerciaux de haute qualité sont souvent emballés dans de la tourbe de sphaigne, comme l'illustre l'image de gauche sur la diapositive.

Le rhizome est extrêmement utile, car il peut fournir une indication de l'âge de la plante. Il contient les marques de croissance des années précédentes, ce qui permet d'établir un âge minimal pour la plante. Si le diamètre du rhizome est constant, cela indique que la plante est mature – par conséquent, elle devrait avoir normalement au moins cinq ans. Chez les plantes immatures, le diamètre du rhizome augmente progressivement jusqu'à atteindre sa taille optimale.

Si vous inspectez un envoi et considérez qu'il a été déclaré comme étant reproduit artificiellement alors qu'il ne l'est pas, vous devriez consulter un expert pour confirmer votre avis.

Dia 37



Dia 37 : *Cypripedium* – Le commerce illicite potentiel

Le commerce illicite d'orchidées du genre *Cypripedium* a de fortes chances de concerner les espèces les plus récemment décrites ainsi que celles qui sont difficiles à cultiver. Dans le commerce, ces plantes peuvent être déclarées comme étant reproduites artificiellement. Etant donné que celles-ci sont généralement expédiées sous forme de rhizomes dans les transactions internationales, l'avis d'un expert sera nécessaire pour déterminer si elles ont été prélevées dans la nature ou si elles remplissent la définition de reproduction artificielle de la CITES. Pour vous tenir au courant des espèces récemment décrites, nous vous suggérons de consulter les bases de données mentionnées dans la section de références et ressources. Vérifiez la date où la plante a été scientifiquement décrite pour la première fois. Si elle est récente, il est plus probable que la plante ait été prélevée dans la nature.

[Note pour l'orateur : la diapositive montre des sacs de rhizomes de Cypripedium rhizomes prélevés dans la nature (à gauche) et Cypripedium x froschii (à droite).]

<i>Paphiopedilum</i> et <i>Phragmipedium</i> – Prélevées dans la nature ou reproduites artificiellement ?		
	Prélevées dans la nature	Reproduites artificiellement
Aspect général	<ul style="list-style-type: none"> • Forme et taille irrégulières. • Endommagées et avec des marques 	<ul style="list-style-type: none"> • Forme et taille uniformes. • Propres et en bonne santé
Racines	<ul style="list-style-type: none"> • Endommagées ou coupées • Nouvelle croissance des racines. 	<ul style="list-style-type: none"> • Propres et en bonne santé • Peuvent avoir la forme du pot
Feuilles	<ul style="list-style-type: none"> • Feuilles basales endommagées ou coupées • Marques d'insectes • Piquetées à cause de la dessiccation • Présence de lichens 	<ul style="list-style-type: none"> • Propres et en bon état • Pas coupées • Peu ou pas endommagées par les insectes.
Substrat	<ul style="list-style-type: none"> • Présence de substrat de • l'habitat d'origine. 	<ul style="list-style-type: none"> • Compost à usage horticoles seulement

Dia 38 : *Paphiopedilum* et *Phragmipedium* – Prélevées dans la nature ou reproduites artificiellement ?

Cette diapositive passe en revue les caractéristiques clés des plantes des genres *Paphiopedilum* et *Phragmipedium* prélevées dans la nature et de celles reproduites artificiellement. Etant donné que dans le commerce international les orchidées sont généralement commercialisées sans fleurs, ce sera au moyen de l'examen du matériel végétatif qu'il faudra identifier la plante et établir si elle est d'origine sauvage ou non. Tout d'abord, plutôt que de vous concentrer sur l'espèce de laquelle il s'agit, le but est de déterminer si la plante a été prélevée dans la nature. Si la plante remplit un nombre considérable des caractéristiques contenues dans la diapositive et vous pensez qu'elle pourrait avoir été prélevée dans la nature, vous devriez contacter un expert afin qu'il puisse confirmer votre avis.

[Note pour l'orateur : le Comité pour les plantes a élaboré une série de directoires régionaux qui contiennent les coordonnées d'experts en matière de CITES dans les différents pays (visitez le site Web de la CITES pour plus de détails). Vous pourrez utiliser ces informations pour contacter un expert en la matière. Le Volume 1 du Manuel d'identification CITES sur la flore contient des informations sur les caractéristiques des orchidées prélevées dans la nature et de celles reproduites artificiellement. Le Secrétariat CITES fournit une copie de ce manuel à toutes les autorités CITES. Si votre institution ne dispose pas d'une copie à jour de ce manuel, veuillez vous adresser au Secrétariat CITES.]

Dia 39



Dia 39: *Paphiopedilum* et *Phragmipedium* – Prélevées dans la nature ou reproduites artificiellement ?

La diapositive illustre certaines des caractéristiques qui peuvent être présentes chez des plantes prélevées dans la nature ou reproduites artificiellement.

*[Note pour l'orateur : la diapositive montre *Paphiopedilum* spp.]*



Dia 40 : *Phragmipedium* – Le commerce illicite potentiel

Dans le cas de ce groupe de plantes, le commerce illicite potentiel se concentrera également sur les espèces récemment décrites. Nous avons souligné le cas de l'espèce *Phragmipedium kovachii*, dont la découverte a éveillé un grand intérêt dans le monde des orchidées et a impulsé le commerce illicite. Cette espèce est toujours très recherchée, et il est probable que le commerce illicite de plantes prélevées dans la nature se poursuivra pendant un certain temps. Il y a de fortes chances que l'espèce fasse l'objet de contrebande sans permis ou qu'elle soit déclarée comme étant reproduite artificiellement sur les permis alors qu'elle ne l'est pas.

Afin de vérifier les noms des espèces de *Phragmipedium* récemment décrites, nous vous proposons de consulter les bases de données mentionnées dans la section de références et ressources.

[Note pour l'orateur : la diapositive montre trois images de *Phragmipedium kovachii*.]

Dia 41



Dia 41 : *Paphiopedilum* – Le commerce illicite potentiel

Là aussi, le commerce illicite potentiel se concentrera sur les espèces récemment décrites. Les espèces nouvelles les plus intéressantes ont été découvertes en Chine et au Viêt Nam. De nouvelles espèces sont également apparues aux Philippines, en Indonésie et en Malaisie.

Les importations en provenance d'Asie devraient être vérifiées. Outre les envois commerciaux, les plantes peuvent être passées en contrebande dans les bagages enregistrés ou les bagages à main des passagers ou à travers la poste et les services de messagerie.

Afin de vérifier les noms des espèces de *Paphiopedilum* récemment décrites, nous vous proposons de consulter les bases de données mentionnées dans la section de références et ressources. Vous pourrez vérifier la date de publication des noms d'espèces nouvelles – plus cette date sera récente, plus il y aura de chances que la plante en question ait été prélevée dans la nature.

[Note pour l'orateur : la diapositive montre Paphiopedilum micranthum (à gauche) et Paphiopedilum armeniacum (à droite) dans leur habitat d'origine en Chine – espèces étant l'objet de demande de plantes prélevées dans la nature lorsqu'elles sont rentrées dans le commerce dans les années 1980.]



Dia 42 : Mise en œuvre et lutte contre la fraude : Résumé

Nous avons passé en revue les questions clés suivantes sur la mise en œuvre de la CITES pour les sabots de Vénus:

- procédures de mise en œuvre de la Convention et lutte contre la fraude dans différents pays ;
- liste de référence pour les inspections ;
- caractéristiques générales des plantes prélevées dans la nature et de celles reproduites artificiellement ;
- commerce illicite potentiel.

Pour de plus amples informations sur les questions relatives à la lutte contre la fraude et la formation, consultez le site Web de la CITES à l'adresse www.cites.org.

**Diapositives
supplémentaires**

Dia 44



Dia 44 : Drogations

Il existe bon nombre de plantes dont on ne commercialise que du matériel reproduit artificiellement. En reconnaissant ce fait, les Parties ont décidé d'exempter certains matériels d'orchidées des contrôles de la CITES.

Lorsqu'une espèce est inscrite à l'Annexe I, toute la plante ainsi que ses parties et produits – qu'ils soient vivants ou morts – sont contrôlés. Il n'y a qu'une exception : les cultures de plantules ou de tissus « obtenus *in vitro* en milieu solide ou liquide et transportées en conteneurs stériles » sont exclues des contrôles. Naturellement, le matériel en question doit être d'origine licite pour faire l'objet de cette dérogation.

Lorsqu'une espèce est inscrite à l'Annexe II de la CITES, la plante « vivante ou morte » est contrôlée ainsi que toute partie ou tout produit facilement identifiable mentionné dans les annexes. Dans le cas de *Cypripedium*, les seules parties et produits exclus des contrôles de la CITES sont : a) les graines et le pollen (y compris les pollinies) ; b) les cultures de plantules ou de tissus obtenues *in vitro* en milieu solide ou liquide et transportées en conteneurs stériles ; ainsi que c) les fleurs coupées de plantes reproduites artificiellement.

[Note pour l'orateur : quoique bon nombre de taxons hybrides d'orchidées aient été exclus des contrôles de la CITES, ces dérogations ne touchent pas les sabots de Vénus. Pour obtenir plus de détails sur les dérogations qui s'appliquent à d'autres hybrides d'orchidées, consultez le site Web de la CITES à l'adresse www.cites.org.]



Dia 45 : Le système d'enregistrement des pépinières de la CITES

Les procédures établies pour l'enregistrement des pépinières sont stipulées dans la Résolution Conf 9.19 (Rev. CoP13), *Lignes directrices pour l'enregistrement des pépinières exportant des spécimens reproduits artificiellement d'espèces inscrites à l'Annexe I*. Cette résolution a été adoptée à la 9^e réunion de la Conférence des Parties à Fort Lauderdale, Etats-Unis en novembre 1994, et révisée à la CdP13 à Bangkok en 2004. La Convention n'a pas établi de critères pour l'enregistrement de pépinières qui cultivent des plantes de l'Annexe II. Cependant, tous les organes nationaux CITES sont libres d'établir un système d'enregistrement pour les plantes de l'Annexe II avec une procédure simple de délivrance des permis. Cela bénéficierait les organes et les commerçants locaux. Toutefois, l'enregistrement ne serait pas reconnu en dehors du pays en question.

L'organe de gestion de toute Partie peut, en consultation avec son autorité scientifique, présenter une demande pour qu'une pépinière reproduisant des espèces inscrites à l'Annexe I soit inscrite au registre du Secrétariat CITES. Le propriétaire de la pépinière doit d'abord fournir des informations sur son établissement à l'organe de gestion national. Ces informations devraient comprendre, entre autres, une description des installations, une description des antécédents de la pépinière et de ses projets en ce qui concerne la reproduction artificielle de plantes, et la description de la population parentale – quantité et type de plantes de l'Annexe I en existence en apportant la preuve de son acquisition licite. L'organe de gestion et l'autorité scientifique doivent étudier ces informations et juger si l'établissement remplit les conditions pour être inscrit au registre. Dans cette démarche, ce serait normal que les autorités nationales réalisent une inspection assez minutieuse de la pépinière.

Lorsque les organes CITES nationaux jugent que la pépinière remplit toutes les conditions d'enregistrement, elles transmettent leur avis et les informations sur la pépinière au Secrétariat CITES. L'organe de gestion doit également décrire les procédures d'inspection suivies pour confirmer l'identité et l'origine licite de la population parentale des plantes qui vont faire partie du système de registre et de tout autre matériel de l'Annexe I. Les organes CITES nationaux doivent aussi garantir que toute population parentale d'origine sauvage n'est pas appauvrie et que l'établissement fait l'objet d'un suivi détaillé. Si l'établissement utilise des graines prélevées dans la nature, l'organe de gestion devrait certifier que les conditions mentionnées dans la définition de reproduction artificielle de la CITES

Dia 45

sont respectées (voir Dia 46). L'organe de gestion CITES devrait également mettre en place une procédure simple de délivrance des permis et en informer le Secrétariat dans le détail.

Si le Secrétariat CITES est satisfait avec les informations fournies, il doit inscrire la pépinière dans son registre. Lorsqu'une pépinière ne remplit pas toutes les conditions d'enregistrement, le Secrétariat doit fournir à l'organe de gestion une explication complète et indiquer les conditions spécifiques à remplir. Tout organe de gestion ou toute autre source peut informer le Secrétariat de toute irrégularité en ce qui concerne les conditions d'enregistrement. Si ces problèmes ne sont pas résolus, la pépinière peut être supprimée du registre après consultation de l'organe de gestion national.



Dia 46 : Définition de « reproduites artificiellement » de la CITES

La définition de « reproduites artificiellement » de la CITES figure dans la Résolution Conf. 11.11 (Rev. CoP13) – *Réglementation du commerce des plantes*. La définition de la CITES comprend plusieurs critères uniques. L'application de ces critères peut donner lieu à ce qu'une plante qui présente toutes les caractéristiques physiques relevant de la reproduction artificielle soit considérée comme prélevée dans la nature pour la Convention. Voici les points clés :

- *Les plantes doivent pousser dans des conditions contrôlées.* Cela veut dire que les plantes sont manipulées dans un *milieu non naturel* pour encourager les meilleures conditions de croissance et exclure les prédateurs. Une pépinière traditionnelle ou une simple serre sont des « conditions contrôlées ». Une installation visant à protéger les plantes de l'excès de soleil serait également un exemple de « conditions contrôlées ». Par contre, l'ajout provisoire d'un morceau de végétation naturelle où l'on trouve déjà des spécimens sauvages de plantes ne serait pas considéré comme des « conditions contrôlées ». En outre, les plantes prélevées dans la nature sont considérées sauvages même si elles ont été cultivées dans des conditions contrôlées pendant un certain temps.
- La population parentale cultivée doit être *établie de manière non préjudiciable à la survie de l'espèce dans la nature*, et gérée de manière à *garantir le maintien à long terme de cette population parentale*.
- La population parentale cultivée doit être *établie conformément aux dispositions de la CITES et aux lois nationales pertinentes*. Cela signifie que la population parentale doit être obtenue légalement du point de vue de la CITES mais également de toute la législation nationale du pays d'origine. Par exemple, une plante peut avoir été prélevée illégalement dans son pays d'origine, cultivée ensuite dans une pépinière locale, et sa progéniture peut être déclarée comme reproduite artificiellement pour être exportée. Pour la CITES, cette progéniture ne peut pas être considérée reproduite artificiellement en raison du prélèvement illégal des plantes parentales.

Dia 46

- Les graines ne sont considérées comme reproduites artificiellement que si elles sont issues de spécimens qui correspondent à la définition de «reproduites artificiellement» de la CITES. Le terme *population parentale cultivée* est utilisé pour permettre l'ajout de nouvelles plantes prélevées dans la nature à la population parentale. On reconnaît que de temps en temps il peut être nécessaire d'ajouter des plantes sauvages à la population parentale, ce qui est permis à condition que cela soit fait de manière légale et durable.
- Lorsque les plantes et les graines sont issues de graines prélevées dans la nature et cultivées dans un Etat de l'aire de répartition, elles peuvent être considérées reproduites artificiellement si cela est autorisé par l'organe de gestion et l'autorité scientifique du pays en question.

Ce n'est pas facile d'appliquer la définition de la CITES. Il faut vérifier l'acquisition licite des plantes, les conditions de reproduction et le prélèvement non préjudiciable des spécimens. Afin de pouvoir y parvenir, l'organe de gestion et l'autorité scientifique CITES doivent travailler en collaboration étroite. L'application quotidienne des critères doit être adaptée à la situation de chaque Partie. Les autorités CITES nationales devraient envisager d'élaborer une liste de référence afin de normaliser la démarche et d'informer les commerçants de plantes locaux.



Dia 47 : Promotion du commerce durable et accès au matériel de reproduction

L'inscription d'espèces végétales et animales à l'Annexe I de la CITES représente l'interdiction des transactions commerciales pour ces espèces. Le but de cette mesure est de protéger les espèces en question d'un commerce préjudiciable qui pourrait les mener à l'extinction. En soi, l'inscription d'une espèce à l'Annexe I ne devrait pas être considérée comme un succès en matière de conservation. Au contraire, c'est plutôt lorsque l'espèce en question peut être transférée à l'Annexe II qu'il faut s'en réjouir du point de vue de la conservation. Par conséquent, après l'inscription d'une espèce à l'Annexe I de la CITES, il est important de mettre en œuvre des mesures pour la conservation de l'espèce. La demande d'espèces ne disparaît pas lorsque celles-ci sont inscrites à l'Annexe I, mais en principe il devrait y avoir du matériel cultivé disponible pour satisfaire cette demande. Ceci est possible dans les cas où l'on a développé des techniques adéquates pour la reproduction artificielle et que des plantes parentales d'origine licite sont disponibles.

Cependant, dans le cas des sabots de Vénus, de nouvelles espèces sont continuellement recherchées, trouvées et décrites. Il est souvent difficile d'obtenir des plantes parentales licites pour la reproduction de ces espèces. Dans ces cas, le matériel illégal se filtre dans le marché international et s'incorpore progressivement au matériel de reproduction. Cette démarche encourage le prélèvement non durable des espèces les plus rares et prive les pays d'origine des revenus considérables qui pourraient découler de l'introduction de tels matériels reproducteurs dans le marché international. Les pays d'origine, le commerce international d'orchidées et la communauté CITES ont fait preuve d'une certaine inertie. Nous attendons une coopération réussie pour établir les mécanismes qui permettront l'accès au matériel de reproduction tout en aidant à vaincre le commerce illicite. Pour mettre en place de tels programmes, les pays d'origine ont besoin d'assistance.

Au sein de la CITES, il est possible de mettre en place des initiatives pour que cela puisse se produire. Seuls sont nécessaires de l'enthousiasme, de l'initiative, de la confiance et du financement. La confiance est probablement l'ingrédient le plus difficile à obtenir. De telles initiatives visant à la reproduction seront toujours vulnérables au commerce illicite ou aux accusations de « biopiraterie ». Si vous travaillez dans le contexte de la CITES ou dans le commerce des orchidées, vous

Dia 47

devriez essayer de promouvoir de telles initiatives. Ce type de projets encourage le commerce durable et permet aux pays d'origine d'avoir accès aux revenus générés par leurs propres ressources. Il se pourrait qu'ils représentent également la seule manière de consolider les partenariats nécessaires pour la conservation à long terme des espèces et de leurs habitats.

INDEX

CITES	
annotations	9
autorité scientifique	49
commerce préjudiciable	53
dérogation	9
l'Annexe I	7, 9, 10, 48, 49, 53
l'Annexe II	7, 9, 48, 49, 53
l'autorité scientifique	32, 49, 52
L'organe de gestion	49, 50
La définition de « reproduites artificiellement »	51
permis	9
<i>Coryanthes macrantha</i>	3
cultures de plantules stériles	10
cultures de tissus	9, 10, 34
<i>Cypripedium</i>	
bourgeons	14, 39
<i>C. acaule</i>	13
<i>C. arietinum</i>	13
<i>C. calceolus</i>	7, 13, 15
<i>C. fasciolatum</i>	14
<i>C. flavum</i>	30
<i>C. formosanum</i>	15
<i>C. guttatum</i>	12, 39
<i>C. himalaicum</i>	7
<i>C. irapeanum</i>	13
<i>C. japonicum</i>	13
<i>C. lichianguense</i>	12, 13, 17
<i>C. margaritaceum</i>	39
<i>C. palangshanense</i>	13, 17
<i>C. parviflorum</i>	6, 12
<i>C. reginae</i>	13
<i>C. smithii</i>	12
<i>C. wardii</i>	13
<i>C. x froschii</i>	13, 40
commerce illicite	40
commerce mondial	16
feuilles	14
Fleurs	13
introduction	12
l'Annexe II	7
Prélevées dans la nature ou reproduites artificiellement	39
prélevés dans la nature	40
principaux exportateurs	16
principaux importateurs	16
racine	14, 39
Répartition mondiale	15
reproduit artificiellement	39
rhizome	14
rhizomes	40
sauvages d'origine	7
<i>Dendrobium secundum</i>	3
Dérogations les cultures de plantules ou de tissus	48
l'Annexe II de la CITES	7, 48
les cultures de plantules ou de tissus	48
Les règlements de commerce d'UE	7
Lutte contre la fraude	
Contrôles	34
<i>Masdevallia veitchiana</i>	3
Mise en œuvre de la CITES et lutte contre la fraude	32
orchidée	
caractères	3
manacées	4
pollinisation	4
<i>Paphiopedilum</i>	
commerce mondial	28
feuilles	26
fleurs	25
l'Annexe I	7
introduction	24
Le commerce illicite potentiel	44
le tissu stérile cultivé	10
<i>P. armeniacum</i>	26, 29, 44
<i>P. bellatulum</i>	25
<i>P. bullenianum</i>	26
<i>P. callosum</i>	2
<i>P. druryi</i>	25, 26
<i>P. emersonii</i>	29
<i>P. exul</i>	24
<i>P. hangianum</i>	29
<i>P. haynaldianum</i>	25
<i>P. helenae</i>	30
<i>P. henryanum</i>	7
<i>P. liemianum</i>	25, 26
<i>P. lowii</i>	26
<i>P. malipoense</i>	25, 29
<i>P. micranthum</i>	24, 26, 29, 44
<i>P. rothschildianum</i>	24, 26
<i>P. sanderianum</i>	25, 26
<i>P. venustum</i>	6
<i>P. vietnamense</i>	29
Prélevées dans la nature	41, 42
principaux exportateurs	28
principaux importateurs	28
Répartition mondiale	27

reproduites artificiellement.....	41, 42
rhizome.....	26
<i>Phragmipedium</i>	
commerce illicite potentiel.....	43
commerce international.....	22
commerce mondial.....	22
feuilles.....	20
fleurs.....	19
I' Annexe I.....	7
introduction.....	18
<i>P. besseae</i>	4, 18, 20
<i>P. besseae</i> var. <i>dalessandroi</i>	6, 19
<i>P. kovachii</i>	18, 19, 23, 43
<i>P. lindenii</i>	19
<i>P. lindleyanum</i>	20
<i>P. longifolium</i>	7, 18, 19, 20
<i>P. schlimii</i>	19
<i>P. wallisii</i>	19, 30
Parties végétatives.....	20
Prélevées dans la nature.....	41, 42
principaux exportateurs.....	22
principaux importateurs.....	22
Répartition mondiale.....	21
reproduites artificiellement.....	41, 42
rhizome.....	20
tiges.....	20
prélevées dans la nature.....	10, 7, 8, 16, 23, 34, 36, 37, 38, 39, 40, 41, 42, 43, 44, 49, 51, 52
racines.....	37
feuilles.....	37
prélevées dans la nature de celles reproduites artificiellement.....	36
reproduites artificiellement.....	51
sabots de Vénus	
commerce mondial.....	8
définition.....	6
groupes contrôlés.....	7
sauvage.....	7

Noms utilisés actuellement pour les sabots de Vénus

Cyripedium, Paphiopedilum et Phragmipedium

Cette liste contient des informations mises à jour sur les noms acceptés actuellement pour ces trois genres, basées sur l'ouvrage World Checklist of Monocots (2005)* et révisées en fonction des premiers commentaires fournis par des experts. Merci de nous aider à finaliser le texte en nous envoyant vos commentaires. Cette liste n'est pas une version à jour de la liste de référence officielle de la CITES, qui sera mise à jour prochainement. Veuillez la considérer comme une liste de référence informelle – un travail en cours.

***World Checklist of Monocots (2005) Conseil d'administration, Royal Botanic Gardens, Kew. Publié sur Internet ; <http://www.kew.org/monocotChecklist/> [consulté en mars 2005].**

**CYPRIPEDIUM – LIST OF ALL NAMES / CYPRIPEDIUM – LISTE
COMPLÈTE DES NOMS / CYPRIPEDIUM – LISTA DE TODOS LOS
NOMBRES**

Accepted names are given in **bold** / Les noms acceptés sont en caractères gras /
Los nombres aceptados se dan en **negrita**

ALL NAMES TOUS LES NOMS TODOS LOS NOMBRES	ACCEPTED NAME NOM ACCEPTÉS NOMBRES ACEPTADOS
Cypripedium acaule	
<i>Cypripedium acaule</i> f. <i>biflorum</i>	Cypripedium acaule
<i>Cypripedium acaule</i> var. <i>album</i>	Cypripedium acaule
<i>Cypripedium album</i>	Cypripedium reginae
<i>Cypripedium alternifolium</i>	Cypripedium calceolus
<i>Cypripedium amesianum</i>	Cypripedium yunnanense
<i>Cypripedium appletonianum</i>	Paphiopedilum appletonianum
<i>Cypripedium argus</i>	Paphiopedilum argus
Cypripedium arietinum	
<i>Cypripedium arietinum</i> f. <i>biflorum</i>	Cypripedium arietinum
<i>Cypripedium assamicum</i>	Paphiopedilum fairricianum
<i>Cypripedium assurgens</i>	Cypripedium parviflorum var. pubescens
<i>Cypripedium atsmori</i>	Cypripedium macranthos
<i>Cypripedium aureum</i>	Cypripedium parviflorum var. pubescens
<i>Cypripedium barbatum</i>	Paphiopedilum barbatum
<i>Cypripedium barbatum</i> var. <i>biflorum</i>	Paphiopedilum barbatum
<i>Cypripedium barbatum</i> var. <i>crossii</i>	Paphiopedilum callosum
<i>Cypripedium barbatum</i> var. <i>superbum</i>	Paphiopedilum superbiens
<i>Cypripedium barbatum</i> var. <i>veitchii</i>	Paphiopedilum superbiens
<i>Cypripedium barbatum</i> var. <i>warneri</i>	Paphiopedilum callosum var. sublaeve
<i>Cypripedium barbatum</i> var. <i>warnerianum</i>	Paphiopedilum callosum var. warnerianum
Cypripedium bardolphianum	
<i>Cypripedium bardolphianum</i> var. <i>zhongdianense</i>	Cypripedium forrestii
<i>Cypripedium bellatulum</i>	Paphiopedilum bellatulum
<i>Cypripedium bifidum</i>	Cypripedium parviflorum
<i>Cypripedium biflorum</i>	Paphiopedilum barbatum
<i>Cypripedium binottii</i>	Phragmipedium vittatum
<i>Cypripedium boissierianum</i>	Phragmipedium boissierianum
<i>Cypripedium boreale</i>	Cypripedium calceolus
<i>Cypripedium boxallii</i>	Paphiopedilum villosum var. boxallii
<i>Cypripedium boxallii</i> var. <i>atratum</i>	Paphiopedilum villosum var. boxallii
<i>Cypripedium bulbosum</i>	Calypso bulbosa
<i>Cypripedium bulbosum</i> var. <i>parviflorum</i>	Cypripedium parviflorum
<i>Cypripedium bullenianum</i>	Paphiopedilum bullenianum
<i>Cypripedium bullenianum</i> var. <i>appletonianum</i>	Paphiopedilum appletonianum
Cypripedium calceolus	
<i>Cypripedium calceolus</i> var. <i>delta</i>	Cypripedium guttatum
<i>Cypripedium calceolus</i> var. <i>gamma</i>	Cypripedium reginae
<i>Cypripedium calceolus</i> var. <i>parviflorum</i>	Cypripedium parviflorum
<i>Cypripedium calceolus</i> var. <i>planipetalum</i>	Cypripedium parviflorum var. pubescens
<i>Cypripedium calceolus</i> var. <i>pubescens</i>	Cypripedium parviflorum var. pubescens
Cypripedium calcicolum	

ALL NAMES

Cypripedium californicum

Cypripedium callosum

Cypripedium callosum var. *sublaeve*

Cypripedium canadense

Cypripedium candidum

Cypripedium cannartianum

Cypripedium cardiophyllum

Cypripedium caricinum

Cypripedium caricinum Bateman

Cypripedium cathayenum

Cypripedium caudatum

Cypripedium caudatum var. *lindenii*

Cypripedium caudatum var. *wallisii*

Cypripedium caudatum var. *warscewiczii*

Cypripedium chamberlainianum

Cypripedium chantinii

Cypripedium charlesworthii

Cypripedium cheniae

Cypripedium chica

Cypripedium chinense

Cypripedium ciliolare

Cypripedium ciliolare var. *miteauanum*

Cypripedium compactum

Cypripedium concolor

Cypripedium concolor var. *chlorophyllum*

Cypripedium concolor var. *godefroyae*

Cypripedium concolor var. *reynieri*

Cypripedium concolor var. *sulphurinum*

Cypripedium concolor var. *tonkinense*

Cypripedium cordigerum

Cypripedium corrugatum

Cypripedium corrugatum var. *obesum*

Cypripedium cothurnum

Cypripedium crawshayae

Cypripedium crossii

Cypripedium cruciatum

Cypripedium cruciforme

Cypripedium curtisii

Cypripedium curtisii var. *sanderiae*

Cypripedium czerwiakowianum

Cypripedium daliense

Cypripedium dariense

Cypripedium daultonii

Cypripedium dauthieri

Cypripedium dayanum

Cypripedium debile

Cypripedium delenatii

Cypripedium dickinsonianum

Cypripedium dilectum

Cypripedium dominianum

Cypripedium druryi

Cypripedium ebracteatum

Cypripedium elatum

ACCEPTED NAMES

Paphiopedilum callosum

Paphiopedilum callosum var. **warnerianum**

Cypripedium reginae

Paphiopedilum philippinense

Cypripedium debile

Phragmipedium caricinum

Phragmipedium caricinum

Cypripedium japonicum

Phragmipedium caudatum

Phragmipedium lindenii subsp. **lindenii**

Phragmipedium lindenii subsp. **wallisii**

Phragmipedium exstaminodium subsp. **warscewiczii**

Paphiopedilum victoria-regina

Paphiopedilum insigne

Paphiopedilum charlesworthii

Cypripedium fasciolatum

Selenipedium chica

Cypripedium henryi

Paphiopedilum ciliolare

Paphiopedilum ciliolare

Cypripedium tibeticum

Paphiopedilum concolor

Paphiopedilum concolor

Paphiopedilum godefroyae

Paphiopedilum concolor

Paphiopedilum concolor

Paphiopedilum concolor

Cypripedium tibeticum

Cypripedium tibeticum

Catasetum macrocarpum

Paphiopedilum charlesworthii

Paphiopedilum barbatum

Cypripedium calceolus

Paphiopedilum lowii

Paphiopedilum superbiens var. **curtisii**

Paphiopedilum superbiens var. **curtisii**

Phragmipedium boissierianum var. **czerwiakowianum**

Cypripedium margaritaceum

Phragmipedium longifolium

Cypripedium kentuckiense

Paphiopedilum hennisianum

Paphiopedilum dayanum

Paphiopedilum delenatii

Paphiopedilum villosum var. **boxallii**

Phragmipedium Dominicanum (hybrid)

Paphiopedilum druryi

Cypripedium fargesii

Phragmipedium humboldtii

ALL NAMES

Cypripedium elegans

Cypripedium elliotianum

Cypripedium epidendricum

Cypripedium ernestianum

Cypripedium exul

Cypripedium fairrieanum

Cypripedium fargesii

Cypripedium farreri

Cypripedium fasciculatum

Cypripedium fasciculatum var. *pusillum*

Cypripedium fasciolatum

Cypripedium ferrugineum

Cypripedium flavescens

Cypripedium flavum

Cypripedium formosanum

Cypripedium forrestii

Cypripedium franchetii

Cypripedium froschii

Cypripedium furcatum

Cypripedium gardineri

Cypripedium glanduliferum

Cypripedium glaucophyllum

Cypripedium godefroyae

Cypripedium godefroyae var. *leucochilum*

Cypripedium grandiflorum

Cypripedium gratixianum

Cypripedium guttatum

Cypripedium guttatum f. *albiflorum*

Cypripedium guttatum subsp. *yatabeanum*

Cypripedium guttatum var. *segawai*

Cypripedium guttatum var. *wardii*

Cypripedium guttatum var. *yatabeanum*

Cypripedium hartwegii

Cypripedium haynaldianum

Cypripedium henryi

Cypripedium himalaicum

Cypripedium hincksianum

Cypripedium hirsutissimum

Cypripedium hirsutum

Cypripedium hookerae

Cypripedium hookerae var. *volonteanum*

Cypripedium humboldtii

Cypripedium humile

Cypripedium hyeanum

Cypripedium insigne

Cypripedium insigne var. *exul*

Cypripedium insigne var. *sanderiae*

Cypripedium insigne var. *sanderianum*

Cypripedium irapeanum

Cypripedium isabelianum

Cypripedium japonicum

Cypripedium japonicum var. *formosanum*

Cypripedium japonicum var. *glabrum*

Cypripedium javanicum

Cypripedium javanicum var. *virens*

Cypripedium kentuckiense

Cypripedium kentuckiense f. *pricei*

ACCEPTED NAMES

Paphiopedilum rothschildianum

Eulophia alta

Paphiopedilum dayanum

Paphiopedilum exul

Paphiopedilum fairrieanum

Cypripedium fasciculatum

Cypripedium calceolus

Cypripedium parviflorum var.

pubescens

Cypripedium x froschii (hybrid)

Cypripedium parviflorum var.

pubescens

Paphiopedilum glanduliferum

Paphiopedilum glanduliferum

Cypripedium glaucophyllum

Paphiopedilum godefroyae

Paphiopedilum godefroyae

Phragmipedium boissierianum

Paphiopedilum gratixianum

Cypripedium guttatum

Cypripedium yatabeanum

Cypripedium segawai

Cypripedium wardii

Cypripedium yatabeanum

Phragmipedium longifolium

Paphiopedilum haynaldianum

Phragmipedium longifolium

Paphiopedilum hirsutissimum

Cypripedium acaule

Paphiopedilum hookerae

Paphiopedilum hookerae var.

volonteanum

Phragmipedium exstaminodium

subsp. **warscewiczii**

Cypripedium acaule

Paphiopedilum lawrenceanum

Paphiopedilum insigne

Paphiopedilum exul

Paphiopedilum insigne

Paphiopedilum insigne

Selenipedium isabelianum

Cypripedium formosanum

Cypripedium japonicum

Paphiopedilum javanicum

Paphiopedilum javanicum var.

virens

Cypripedium kentuckiense

ALL NAMES

<i>Cypripedium klotzschianum</i>	Phragmipedium klotzschianum
<i>Cypripedium knightae</i>	Cypripedium fasciculatum
<i>Cypripedium laevigatum</i>	Paphiopedilum philippinense
<i>Cypripedium langrhoa</i>	Cypripedium tibeticum
<i>Cypripedium lanuginosum</i>	Cypripedium franchetii
<i>Cypripedium lawrenceanum</i>	Paphiopedilum lawrenceanum
<i>Cypripedium lawrenceanum</i> var. <i>hye anum</i>	Paphiopedilum lawrenceanum
Cypripedium lentiginosum	
<i>Cypripedium lezarzae</i>	Cypripedium irapeanum
Cypripedium lichiangense	
<i>Cypripedium lindenii</i>	Phragmipedium lindenii var. lindenii
<i>Cypripedium lindleyanum</i>	Phragmipedium lindleyanum
<i>Cypripedium linearisubulatum</i>	Cleisostoma subulatum
<i>Cypripedium longifolium</i>	Phragmipedium longifolium
<i>Cypripedium longifolium</i> var. <i>gracile</i>	Phragmipedium longifolium
<i>Cypripedium lowii</i>	Paphiopedilum lowii
Cypripedium ludlowii	
<i>Cypripedium luteum</i> franch.	Cypripedium flavum
<i>Cypripedium luteum</i> Raf.	Cypripedium parviflorum
<i>Cypripedium luteum</i> var. <i>angustifolium</i>	Cypripedium parviflorum var. pubescens
<i>Cypripedium luteum</i> var. <i>biflorum</i>	Cypripedium parviflorum var. pubescens
<i>Cypripedium luteum</i> var. <i>concolor</i>	Cypripedium parviflorum var. pubescens
<i>Cypripedium luteum</i> var. <i>glabrum</i>	Cypripedium parviflorum var. pubescens
<i>Cypripedium luteum</i> var. <i>grandiflorum</i>	Cypripedium parviflorum var. pubescens
<i>Cypripedium luteum</i> var. <i>maculatum</i>	Cypripedium parviflorum var. pubescens
<i>Cypripedium luteum</i> var. <i>parviflorum</i>	Cypripedium parviflorum
<i>Cypripedium luteum</i> var. <i>pubescens</i>	Cypripedium parviflorum var. pubescens
<i>Cypripedium luzmarianum</i>	Cypripedium molle
Cypripedium macranthos	
<i>Cypripedium macranthos</i> nothof. <i>alboroseum</i>	Cypripedium macranthos
<i>Cypripedium macranthos</i> nothof. <i>albostriatum</i>	Cypripedium macranthos
<i>Cypripedium macranthos</i> nothof. <i>flavoreosum</i>	Cypripedium macranthos
<i>Cypripedium macranthos</i> var. <i>album</i>	Cypripedium macranthos
<i>Cypripedium macranthos</i> var. <i>atropurpureum</i>	Cypripedium macranthos
<i>Cypripedium macranthos</i> var. <i>flavum</i>	Cypripedium macranthos
<i>Cypripedium macranthos</i> var. <i>himalaicum</i>	Cypripedium himalaicum
<i>Cypripedium macranthos</i> var. <i>tibeticum</i>	Cypripedium tibeticum
<i>Cypripedium macranthos</i> var. <i>ventricosum</i>	Cypripedium x ventricosum (hybrid)
<i>Cypripedium macranthos</i> var. <i>villosum</i>	Cypripedium franchetii
<i>Cypripedium makasin</i>	Cypripedium parviflorum var. makasin
Cypripedium margaritaceum	
<i>Cypripedium margaritaceum</i> var. <i>fargesii</i>	Cypripedium fargesii
<i>Cypripedium marianus</i>	Cypripedium calceolus
<i>Cypripedium mastersianum</i>	Paphiopedilum mastersianum
<i>Cypripedium maulei</i>	Paphiopedilum insigne
Cypripedium micranthum	
<i>Cypripedium microsaccos</i>	Cypripedium calceolus
<i>Cypripedium miteauanum</i>	Paphiopedilum ciliolare
<i>Cypripedium moensianum</i>	Paphiopedilum argus
<i>Cypripedium moensii</i>	Paphiopedilum argus
Cypripedium molle	
Cypripedium montanum	

ACCEPTED NAMES

ALL NAMES

Cypripedium montanum f. *praetertinctum*
Cypripedium montanum f. *welchii*
Cypripedium neoguineense
Cypripedium nigritum
Cypripedium niveum
Cypripedium niveum var. *album*
Cypripedium nutans
Cypripedium occidentale
Cypripedium orientale
Cypripedium palangshanense
Cypripedium palmifolium
Cypripedium papuanum
Cypripedium pardinum
Cypripedium parishii
Cypripedium parviflorum
Cypripedium parviflorum f. *albolabium*
Cypripedium parviflorum var. **makasin**
Cypripedium parviflorum var. *planipetalum*

Cypripedium parviflorum var. **pubescens****Cypripedium passerinum**

Cypripedium passerinum var. *minganense*
Cypripedium paulistanum
Cypripedium pearcei
Cypripedium petri
Cypripedium philippinense
Cypripedium philippinense var. *roebelenii*

Cypripedium pitcherianum
Cypripedium planipetalum

Cypripedium platytaenium

Cypripedium platytaenium

Cypripedium plectrochilum

Cypripedium praestans
Cypripedium praestans var. *kimballianum*
Cypripedium pubescens

Cypripedium pubescens var. *makasin*

Cypripedium pulchrum

Cypripedium pulchrum

Cypripedium purpuratum

Cypripedium purpuratum

Cypripedium pusillum

Cypripedium pusillum

Cypripedium reginae

Cypripedium reginae var. *album*

Cypripedium reichenbachianum

Cypripedium reichenbachianum

Cypripedium reichenbachii

Cypripedium reichenbachii

Cypripedium reticulatum

Cypripedium reticulatum

Cypripedium robinsonii

Cypripedium robinsonii

Cypripedium roebelenii

Cypripedium roebelenii

Cypripedium roebelenii var. **cannartianum**

Cypripedium roebelenii var. *cannartianum*

Cypripedium roezlii

Cypripedium roezlii

Cypripedium rothschildianum

Cypripedium rothschildianum

Cypripedium rubronerve

Cypripedium rubronerve

Cypripedium sanderianum

Cypripedium sanderianum

Cypripedium sargentianum

Cypripedium sargentianum

Cypripedium schlimii

Cypripedium schlimii

Cypripedium schlimii var. **albiflorum**

Cypripedium schlimii var. *albiflorum*

Cypripedium schmidtianum

Cypripedium schmidtianum

ACCEPTED NAMES

Cypripedium montanum
Cypripedium montanum
Paphiopedilum rothschildianum
Paphiopedilum barbatum
Paphiopedilum niveum
Paphiopedilum niveum
Cypripedium bardolphianum
Cypripedium montanum
Cypripedium guttatum

Selenipedium palmifolium
Paphiopedilum papuanum
Paphiopedilum venustum
Paphiopedilum parishii

Cypripedium parviflorum

Cypripedium parviflorum var.
pubescens

Cypripedium passerinum

Cypripedium passerinum
Phragmipedium vittatum
Phragmipedium pearcei
Paphiopedilum dayanum
Paphiopedilum philippinense
Paphiopedilum philippinense
var. *roebelenii*
Paphiopedilum argus
Cypripedium parviflorum var.
pubescens
Paphiopedilum stonei var.
platytaenium

Paphiopedilum glanduliferum

Paphiopedilum glanduliferum
Paphiopedilum glanduliferum
Cypripedium parviflorum var.
pubescens

Cypripedium parviflorum var. **makasin**

Cypripedium parviflorum var.
makasin

Cypripedium franchetii

Cypripedium franchetii

Paphiopedilum purpuratum

Paphiopedilum purpuratum

Paphiopedilum barbatum

Paphiopedilum barbatum

Cypripedium fasciculatum

Cypripedium fasciculatum

Cypripedium reginae

Cypripedium reginae

Phragmipedium longifolium

Phragmipedium longifolium

Phragmipedium longifolium

Phragmipedium longifolium

Phragmipedium reticulatum

Phragmipedium reticulatum

Paphiopedilum bullenianum

Paphiopedilum bullenianum

Paphiopedilum philippinense

Paphiopedilum philippinense
var. *roebelenii*

Paphiopedilum philippinense

Paphiopedilum philippinense

Phragmipedium longifolium

Phragmipedium longifolium

Paphiopedilum rothschildianum

Paphiopedilum rothschildianum

Cypripedium x ventricosum

Cypripedium x ventricosum
(hybrid)

Paphiopedilum sanderianum

Paphiopedilum sanderianum

Phragmipedium lindleyanum

Phragmipedium lindleyanum

Phragmipedium schlimii

Phragmipedium schlimii

Phragmipedium schlimii

Phragmipedium schlimii

Paphiopedilum callosum

Paphiopedilum callosum

ALL NAMES

<i>Cypripedium schomburgkianum</i>	Phragmipedium klotzschianum
Cypripedium segawai	
Cypripedium shanxiense	
<i>Cypripedium sinicum</i>	Paphiopedilum purpuratum
<i>Cypripedium smithii</i>	Cypripedium calcicolum
<i>Cypripedium socco</i>	Catasetum socco
<i>Cypripedium speciosum</i>	Cypripedium macranthos
<i>Cypripedium spectabile</i>	Cypripedium reginae
<i>Cypripedium spectabile</i> var. <i>dayanum</i>	Paphiopedilum dayanum
<i>Cypripedium spicerianum</i>	Paphiopedilum spicerianum
<i>Cypripedium splendidum</i>	Cypripedium irapeanum
<i>Cypripedium stonei</i>	Paphiopedilum stonei
Cypripedium subtropicum	
<i>Cypripedium superbiens</i>	Paphiopedilum superbiens
<i>Cypripedium superbiens</i> var. <i>dayanum</i>	Paphiopedilum dayanum
<i>Cypripedium taibaiense</i>	Cypripedium calcicolum
<i>Cypripedium taiwanianum</i>	Cypripedium macranthos
<i>Cypripedium thunbergii</i>	Cypripedium macranthos
Cypripedium tibeticum	
<i>Cypripedium tonkinense</i>	Paphiopedilum concolor
<i>Cypripedium tonsum</i>	Paphiopedilum tonsum
<i>Cypripedium turgidum</i>	Cypripedium irapeanum
<i>Cypripedium undatum</i>	Cypripedium parviflorum var. pubescens
<i>Cypripedium variegatum</i>	Cypripedium guttatum
<i>Cypripedium veganum</i>	Cypripedium parviflorum var. pubescens
<i>Cypripedium veitchianum</i>	Paphiopedilum superbiens
<i>Cypripedium venustum</i>	Paphiopedilum venustum
<i>Cypripedium venustum</i> var. <i>measuresianum</i>	Paphiopedilum venustum
<i>Cypripedium vernayi</i>	Paphiopedilum wardii
<i>Cypripedium victoria-mariae</i>	Paphiopedilum victoria-mariae
<i>Cypripedium victoria-regina</i>	Paphiopedilum victoria-regina
<i>Cypripedium villosum</i>	Paphiopedilum villosum
<i>Cypripedium villosum</i> var. <i>boxallii</i>	Paphiopedilum villosum var. boxallii
<i>Cypripedium virens</i>	Paphiopedilum javanicum var. virens
<i>Cypripedium vittatum</i>	Phragmipedium vittatum
<i>Cypripedium volonteianum</i>	Paphiopedilum hookerae var. volonteianum
<i>Cypripedium wallisii</i>	Phragmipedium lindenii var. wallisii
<i>Cypripedium waltersianum</i>	Paphiopedilum appletonianum
<i>Cypripedium wardianum</i>	Paphiopedilum wardii
Cypripedium wardii	
<i>Cypripedium wardii</i>	Paphiopedilum wardii
<i>Cypripedium warnerianum</i>	Paphiopedilum barbatum
<i>Cypripedium warszewiczianum</i>	Phragmipedium caudatum
<i>Cypripedium wilsonii</i>	Cypripedium fasciculatum
<i>Cypripedium wolterianum</i>	Paphiopedilum appletonianum
Cypripedium wumengense	
Cypripedium yatabeanum	
Cypripedium yunnanense	
<i>Cypripedium zhongdianense</i>	Cypripedium farreri

ACCEPTED NAMES

**PAPHIOPEDILUM – LIST OF ALL NAMES / PAPHIOPEDILUM – LISTE
COMPLÈTE DES NOMS / PAPHIOPEDILUM – LISTA DE TODOS LOS
NOMBRES**

ALL NAMES	ACCEPTED NAME
TOUS LES NOMS	NOM ACCEPTÉS
TODOS LOS NOMBRES	NOMBRES ACEPTADOS
Paphiopedilum acmodontum	
Paphiopedilum adductum	
<i>Paphiopedilum adductum</i> var. <i>anitum</i>	Paphiopedilum adductum
<i>Paphiopedilum aestivum</i>	Paphiopedilum purpuratum
<i>Paphiopedilum amabile</i>	Paphiopedilum bullenianum
<i>Paphiopedilum ambonensis</i>	Paphiopedilum bullenianum var. celebesense
<i>Paphiopedilum ang-thong</i>	Paphiopedilum godefroyae
<i>Paphiopedilum angustatum</i>	Paphiopedilum malipoense var. hiepii
<i>Paphiopedilum angustifolium</i>	Paphiopedilum appletonianum
<i>Paphiopedilum anitum</i>	Paphiopedilum adductum
Paphiopedilum appletonianum	
<i>Paphiopedilum appletonianum</i> f. <i>album</i>	Paphiopedilum appletonianum
<i>Paphiopedilum appletonianum</i> f. <i>immaculatum</i>	Paphiopedilum appletonianum
<i>Paphiopedilum appletonianum</i> var. <i>hainanense</i>	Paphiopedilum appletonianum
<i>Paphiopedilum appletonianum</i> var. <i>immaculatum</i>	Paphiopedilum appletonianum
<i>Paphiopedilum appletonianum</i> var. <i>poyntzianum</i>	Paphiopedilum appletonianum
Paphiopedilum argus	
<i>Paphiopedilum argus</i> var. <i>sriwanae</i>	Paphiopedilum argus
Paphiopedilum armeniacum	
<i>Paphiopedilum armeniacum</i> f. <i>markii</i>	Paphiopedilum armeniacum
<i>Paphiopedilum armeniacum</i> var. <i>mark-fun</i>	Paphiopedilum armeniacum
<i>Paphiopedilum armeniacum</i> var. <i>markii</i>	Paphiopedilum armeniacum
<i>Paphiopedilum armeniacum</i> var. <i>parviflorum</i>	Paphiopedilum rmeniacum
<i>Paphiopedilum armeniacum</i> var. <i>undulatum</i>	Paphiopedilum armeniacum
<i>Paphiopedilum bacanum</i>	Paphiopedilum schoseri
Paphiopedilum barbatum	
<i>Paphiopedilum barbatum</i> subsp. <i>lawrenceanum</i>	Paphiopedilum barbatum
<i>Paphiopedilum barbatum</i> var. <i>argus</i>	Paphiopedilum argus
<i>Paphiopedilum barbatum</i> var. <i>hennisianum</i>	Paphiopedilum barbatum
<i>Paphiopedilum barbatum</i> var. <i>nigratum</i>	Paphiopedilum barbatum
Paphiopedilum barbigerum	
<i>Paphiopedilum barbigerum</i> f. <i>aureum</i>	Paphiopedilum barbigerum
<i>Paphiopedilum barbigerum</i> var. <i>aureum</i>	Paphiopedilum barbigerum
Paphiopedilum bellatulum	
<i>Paphiopedilum bellatulum</i> f. <i>album</i>	Paphiopedilum bellatulum
<i>Paphiopedilum bellatulum</i> var. <i>album</i>	Paphiopedilum bellatulum
<i>Paphiopedilum besseae</i>	Phragmipedium besseae
<i>Paphiopedilum birkii</i>	Paphiopedilum callosum var. sublaeve
<i>Paphiopedilum bodegomii</i>	Paphiopedilum wilhelminae
<i>Paphiopedilum boissierianum</i>	Phragmipedium boissierianum
Paphiopedilum bougainvilleanum	
<i>Paphiopedilum bougainvilleanum</i> var. <i>saskianum</i>	Paphiopedilum bougainvilleanum
<i>Paphiopedilum boxallii</i>	Paphiopedilum villosum var. boxallii
<i>Paphiopedilum braemii</i>	Paphiopedilum tonsum var. braemii
<i>Paphiopedilum brevilabium</i>	Paphiopedilum wardii
Paphiopedilum bullenianum	
Paphiopedilum bullenianum var. <i>bullenianum</i>	
Paphiopedilum bullenianum var. <i>celebesense</i>	

ALL NAMES

ACCEPTED NAMES

<i>Paphiopedilum bullenianum</i> var. <i>johorensis</i>	<i>Paphiopedilum bullenianum</i>
<i>Paphiopedilum burmanicum</i>	<i>Paphiopedilum wardii</i>
Paphiopedilum callosum	
<i>Paphiopedilum callosum</i> subsp. <i>sublaeve</i>	<i>Paphiopedilum callosum</i>
<i>Paphiopedilum callosum</i> var. <i>angustipetalum</i>	<i>Paphiopedilum callosum</i>
Paphiopedilum callosum var. callosum	
Paphiopedilum callosum var. potentianum	
<i>Paphiopedilum callosum</i> var. <i>schmidtianum</i>	<i>Paphiopedilum callosum</i>
<i>Paphiopedilum callosum</i> var. <i>sublaeve</i>	<i>Paphiopedilum callosum</i>
<i>Paphiopedilum callosum</i> var. <i>warnerianum</i>	<i>Paphiopedilum callosum</i>
<i>Paphiopedilum caobangense</i>	<i>Paphiopedilum tranlienianum</i>
<i>Paphiopedilum caricinum</i>	<i>Phragmipedium caricinum</i>
<i>Paphiopedilum caudatum</i>	<i>Phragmipedium caudatum</i>
<i>Paphiopedilum caudatum</i> var. <i>lindenii</i>	<i>Phragmipedium lindenii</i>
<i>Paphiopedilum caudatum</i> var. <i>wallisii</i>	<i>Phragmipedium wallisii</i>
<i>Paphiopedilum celebesense</i>	<i>Paphiopedilum bullenianum</i> var. <i>celebesense</i>
<i>Paphiopedilum ceramensis</i>	<i>Paphiopedilum bullenianum</i> var. <i>celebesense</i>
<i>Paphiopedilum cerveranum</i>	<i>Paphiopedilum appletonianum</i>
<i>Paphiopedilum cerveranum</i> f. <i>viride</i>	<i>Paphiopedilum appletonianum</i>
<i>Paphiopedilum chamberlainianum</i>	<i>Paphiopedilum victoria-regina</i>
<i>Paphiopedilum chamberlainianum</i> f. <i>primulinum</i>	<i>Paphiopedilum primulinum</i>
<i>Paphiopedilum chamberlainianum</i> f. <i>victoria-mariae</i>	<i>Paphiopedilum victoria-mariae</i>
<i>Paphiopedilum chamberlainianum</i> subsp. <i>liemianum</i>	<i>Paphiopedilum liemianum</i>
<i>Paphiopedilum chamberlainianum</i> var. <i>flavescens</i>	<i>Paphiopedilum primulinum</i> var. <i>purpurascens</i>
<i>Paphiopedilum chamberlainianum</i> var. <i>flavum</i>	<i>Paphiopedilum primulinum</i>
<i>Paphiopedilum chamberlainianum</i> var. <i>liemianum</i>	<i>Paphiopedilum liemianum</i>
<i>Paphiopedilum chamberlainianum</i> var. <i>primulinum</i>	<i>Paphiopedilum primulinum</i>
<i>Paphiopedilum chaoi</i>	<i>Paphiopedilum henryanum</i>
Paphiopedilum charlesworthii	
<i>Paphiopedilum charlesworthii</i> f. <i>crawshayae</i>	<i>Paphiopedilum charlesworthii</i>
<i>Paphiopedilum charlesworthii</i> f. <i>sandowiae</i>	<i>Paphiopedilum charlesworthii</i>
<i>Paphiopedilum chiwuanum</i>	<i>Paphiopedilum hirsutissimum</i> var. <i>chiwuanum</i>
Paphiopedilum ciliolare	
<i>Paphiopedilum ciliolare</i> var. <i>miteauanum</i>	<i>Paphiopedilum ciliolare</i>
Paphiopedilum coccineum	
Paphiopedilum concolor	
<i>Paphiopedilum concolor</i> f. <i>sulphurinum</i>	<i>Paphiopedilum concolor</i>
<i>Paphiopedilum concolor</i> subsp. <i>chlorophyllum</i>	<i>Paphiopedilum concolor</i>
<i>Paphiopedilum concolor</i> subsp. <i>reynieri</i>	<i>Paphiopedilum concolor</i>
<i>Paphiopedilum concolor</i> var. <i>dahuaense</i>	<i>Paphiopedilum concolor</i>
<i>Paphiopedilum concolor</i> var. <i>immaculatum</i>	<i>Paphiopedilum concolor</i>
<i>Paphiopedilum concolor</i> var. <i>niveum</i>	<i>Paphiopedilum niveum</i>
<i>Paphiopedilum cothurnum</i>	<i>Catasetum macrocarpum</i>
<i>Paphiopedilum crossii</i>	<i>Paphiopedilum barbatum</i>
<i>Paphiopedilum crossii</i> var. <i>potentianum</i>	<i>Paphiopedilum callosum</i> var. <i>potentianum</i>
<i>Paphiopedilum crossii</i> var. <i>sublaeve</i>	<i>Paphiopedilum callosum</i> var. <i>warnerianum</i>
<i>Paphiopedilum curtisii</i>	<i>Paphiopedilum superbiens</i>
<i>Paphiopedilum czerwiakowianum</i>	<i>Phragmipedium boissierianum</i> var. <i>czerwiakowianum</i>
<i>Paphiopedilum dariense</i>	<i>Phragmipedium longifolium</i>
Paphiopedilum dayanum	
<i>Paphiopedilum dayanum</i> var. <i>petri</i>	<i>Paphiopedilum dayanum</i>
Paphiopedilum delenatii	
<i>Paphiopedilum delenatii</i> f. <i>albinum</i>	<i>Paphiopedilum delenatii</i>
<i>Paphiopedilum delicatum</i>	<i>Paphiopedilum helenae</i>

ALL NAMES

<i>Paphiopedilum dennisii</i>	Paphiopedilum wentworthianum
<i>Paphiopedilum densissimum</i>	Paphiopedilum villosum
<i>Paphiopedilum devogelii</i>	Paphiopedilum supardii
Paphiopedilum dianthum	
<i>Paphiopedilum dilectum</i>	Paphiopedilum villosum var. boxallii
<i>Paphiopedilum dollii</i>	Paphiopedilum henryanum
Paphiopedilum druryi	
<i>Paphiopedilum ecuadorese</i>	Phragmipedium pearcei
<i>Paphiopedilum elliottianum</i>	Paphiopedilum rothschildianum
<i>Paphiopedilum elliottianum sensu Fowlie</i>	Paphiopedilum adductum
Paphiopedilum emersonii	
<i>Paphiopedilum emersonii f. luteum</i>	Paphiopedilum emersonii
<i>Paphiopedilum epidendricum</i>	Eulophia alta
<i>Paphiopedilum esquirolei</i>	Paphiopedilum hirsutissimum var. esquirolei
<i>Paphiopedilum exstaminodium</i>	Phragmipedium exstaminodium
Paphiopedilum exul	
Paphiopedilum fairrieianum	
<i>Paphiopedilum fairrieianum f. bohlmannianum</i>	Paphiopedilum fairrieianum
<i>Paphiopedilum fairrieianum var. bohlmannianum</i>	Paphiopedilum fairrieianum
<i>Paphiopedilum fairrieianum var. giganteum</i>	Paphiopedilum fairrieianum
<i>Paphiopedilum fairrieianum var. nigrescens</i>	Paphiopedilum fairrieianum
Paphiopedilum fowliei	
<i>Paphiopedilum fowliei f. christiana</i>	Paphiopedilum fowliei
<i>Paphiopedilum fowliei f. sangianum</i>	Paphiopedilum fowliei
<i>Paphiopedilum fowliei var. sangianum</i>	Paphiopedilum fowliei
<i>Paphiopedilum gardineri</i> Guillemard	
<i>Paphiopedilum gardineri sensu Kennedy non Guillemard</i>	Paphiopedilum glanduliferum var. wilhelminae
Paphiopedilum gigantifolium	
Paphiopedilum glanduliferum	
<i>Paphiopedilum glanduliferum var. gardineri</i>	Paphiopedilum glanduliferum
<i>Paphiopedilum glanduliferum var. kimballianum</i>	Paphiopedilum glanduliferum
<i>Paphiopedilum glanduliferum var. praestans</i>	Paphiopedilum glanduliferum
<i>Paphiopedilum glanduliferum var. wilhelminae</i>	Paphiopedilum wilhelminae
Paphiopedilum glaucophyllum	
<i>Paphiopedilum glaucophyllum f. flavoviride</i>	Paphiopedilum glaucophyllum
Paphiopedilum glaucophyllum var. glaucophyllum	
Paphiopedilum glaucophyllum var. moquetteanum	
<i>Paphiopedilum globulosum</i>	Paphiopedilum micranthum
Paphiopedilum godefroyae	
Paphiopedilum godefroyae var. leucochilum	
<i>Paphiopedilum godefroyae var. ang-thong</i>	Paphiopedilum godefroyae
Paphiopedilum gratixianum	
<i>Paphiopedilum hainanense</i>	Paphiopedilum appletonianum
Paphiopedilum hangianum	
<i>Paphiopedilum hartwegii</i>	Phragmipedium longifolium
Paphiopedilum haynaldianum	
<i>Paphiopedilum haynaldianum f. album</i>	Paphiopedilum haynaldianum
Paphiopedilum helenae	
<i>Paphiopedilum helenae f. aureum</i>	Paphiopedilum helenae
Paphiopedilum hennisianum	
<i>Paphiopedilum hennisianum f. christiansenii</i>	Paphiopedilum hennisianum
<i>Paphiopedilum hennisianum var. christiansenii</i>	Paphiopedilum hennisianum
<i>Paphiopedilum hennisianum var. fowliei</i>	Paphiopedilum fowliei
Paphiopedilum henryanum	
<i>Paphiopedilum henryanum f. christae</i>	Paphiopedilum henryanum
<i>Paphiopedilum henryanum var. christae</i>	Paphiopedilum henryanum
Paphiopedilum herrmannii	
<i>Paphiopedilum hiepii</i>	Paphiopedilum jackii var. hiepii
<i>Paphiopedilum hilmarii</i>	Paphiopedilum vietnamense

ALL NAMES

ACCEPTED NAMES

<i>Paphiopedilum hincksianum</i>	Phragmipedium longifolium
Paphiopedilum hirsutissimum	
<i>Paphiopedilum hirsutissimum</i> f. <i>viride</i>	Paphiopedilum hirsutissimum var. esquirolei
Paphiopedilum hirsutissimum var. chiwuanum	
Paphiopedilum hirsutissimum var. esquirolei	
<i>Paphiopedilum hirtzii</i>	Phragmipedium hirtzii
Paphiopedilum hookerae	
<i>Paphiopedilum hookerae</i> f. <i>sandowiae</i>	Paphiopedilum hookerae var. volonteum
<i>Paphiopedilum hookerae</i> subsp. <i>appletonianum</i>	Paphiopedilum appletonianum
<i>Paphiopedilum hookerae</i> var. <i>bullenianum</i>	Paphiopedilum bullenianum
Paphiopedilum hookerae var. volonteum	
<i>Paphiopedilum huonglanae</i>	Paphiopedilum emersonii
Paphiopedilum insigne	
<i>Paphiopedilum insigne</i> f. <i>sanderiae</i>	Paphiopedilum insigne
<i>Paphiopedilum insigne</i> f. <i>sanderianum</i>	Paphiopedilum insigne
<i>Paphiopedilum insigne</i> var. <i>barbigerum</i>	Paphiopedilum barbigerum
<i>Paphiopedilum insigne</i> var. <i>exul</i>	Paphiopedilum exul
Paphiopedilum intaniae	
Paphiopedilum jackii	
Paphiopedilum jackii var. hiepii	
Paphiopedilum javanicum	
<i>Paphiopedilum javanicum</i> f. <i>nymphenburgianum</i>	Paphiopedilum javanicum
<i>Paphiopedilum javanicum</i> var. <i>nymphenburgianum</i>	Paphiopedilum javanicum
Paphiopedilum javanicum var. virens	
<i>Paphiopedilum johorensense</i>	Paphiopedilum bullenianum
<i>Paphiopedilum kaieteurum</i>	Phragmipedium lindleyanum
<i>Paphiopedilum kalinae</i>	Paphiopedilum victoria-regina
<i>Paphiopedilum klotzschianum</i>	Phragmipedium klotzschianum
Paphiopedilum kolopakingii	
<i>Paphiopedilum laevigatum</i>	Paphiopedilum philippinense
Paphiopedilum lawrenceanum	
<i>Paphiopedilum lawrenceanum</i> f. <i>hyeantum</i>	Paphiopedilum lawrenceanum
<i>Paphiopedilum lawrenceanum</i> var. <i>hyeantum</i>	Paphiopedilum lawrenceanum
<i>Paphiopedilum leucochilum</i>	Paphiopedilum godefroyae var. leucochilum
Paphiopedilum liemianum	
<i>Paphiopedilum liemianum</i> f. <i>purpurascens</i>	Paphiopedilum primulinum var. purpurascens
<i>Paphiopedilum liemianum</i> var. <i>primulinum</i>	Paphiopedilum primulinum
<i>Paphiopedilum lindenii</i>	Phragmipedium lindenii
<i>Paphiopedilum lindleyanum</i>	Phragmipedium lindleyanum
<i>Paphiopedilum linii</i>	Paphiopedilum bullenianum
<i>Paphiopedilum longifolium</i>	Paphiopedilum longifolium
Paphiopedilum lowii	
<i>Paphiopedilum lowii</i> f. <i>aureum</i>	Paphiopedilum lowii
<i>Paphiopedilum lowii</i> var. <i>aureum</i>	Paphiopedilum lowii
<i>Paphiopedilum lowii</i> var. <i>lynniae</i>	Paphiopedilum lynniae
<i>Paphiopedilum lowii</i> var. <i>richardianum</i>	Paphiopedilum richardianum
Paphiopedilum lynniae	
<i>Paphiopedilum macfarlanei</i>	Paphiopedilum insigne
Paphiopedilum malipoense	
<i>Paphiopedilum malipoense</i> f. <i>concolor</i>	Paphiopedilum malipoense
<i>Paphiopedilum malipoense</i> f. <i>tonnianum</i>	Paphiopedilum malipoense
<i>Paphiopedilum malipoense</i> f. <i>virescens</i>	Paphiopedilum malipoense
<i>Paphiopedilum malipoense</i> var. <i>hiepii</i>	Paphiopedilum jackii var. hiepii
<i>Paphiopedilum malipoense</i> var. <i>jackii</i>	Paphiopedilum jackii
<i>Paphiopedilum markianum</i>	Paphiopedilum tigrinum
Paphiopedilum mastersianum	
Paphiopedilum mastersianum var. mohrianum	
Paphiopedilum micranthum	

ALL NAMES

<i>Paphiopedilum micranthum</i> f. <i>alboflavum</i>	Paphiopedilum micranthum
<i>Paphiopedilum micranthum</i> f. <i>glanzeanum</i>	Paphiopedilum micranthum
<i>Paphiopedilum micranthum</i> subsp. <i>eburneum</i>	Paphiopedilum micranthum
<i>Paphiopedilum micranthum</i> var. <i>alboflavum</i>	Paphiopedilum micranthum
<i>Paphiopedilum micranthum</i> var. <i>glanzeanum</i>	Paphiopedilum micranthum
<i>Paphiopedilum microchilum</i>	Paphiopedilum wardii
<i>Paphiopedilum mirabile</i>	Paphiopedilum vietnamense
<i>Paphiopedilum mohrianum</i>	Paphiopedilum mastersianum var. <i>mohrianum</i>
<i>Paphiopedilum moquetteanum</i>	Paphiopedilum glaucophyllum var. <i>moquetteanum</i>
<i>Paphiopedilum nicholsonianum</i>	Paphiopedilum rothschildianum
<i>Paphiopedilum nigratum</i>	Paphiopedilum barbatum
Paphiopedilum niveum	
<i>Paphiopedilum niveum</i> f. <i>album</i>	Paphiopedilum niveum
Paphiopedilum ooii	
<i>Paphiopedilum orbum</i>	Paphiopedilum callosum
Paphiopedilum papuanum	
<i>Paphiopedilum pardinum</i>	Paphiopedilum venustum
Paphiopedilum parishii	
<i>Paphiopedilum parishii</i> var. <i>dianthum</i>	Paphiopedilum parishii
<i>Paphiopedilum parnatatum</i>	Paphiopedilum usitanum
<i>Paphiopedilum paulistanum</i>	Phragmipedium vittatum
<i>Paphiopedilum pearcei</i>	Phragmipedium pearcei
<i>Paphiopedilum petri</i>	Paphiopedilum dayanum
Paphiopedilum philippinense	
<i>Paphiopedilum philippinense</i> f. <i>alboflavum</i>	Paphiopedilum philippinense
<i>Paphiopedilum philippinense</i> f. <i>album</i>	Paphiopedilum philippinense
<i>Paphiopedilum philippinense</i> var. <i>cannartianum</i>	Paphiopedilum philippinense
Paphiopedilum philippinense var. <i>roebelenii</i>	
Paphiopedilum platyphyllum	
<i>Paphiopedilum potentianum</i>	Paphiopedilum callosum var. <i>potentianum</i>
<i>Paphiopedilum praestans</i>	Paphiopedilum glanduliferum
<i>Paphiopedilum praestans</i> subsp. <i>wilhelminae</i>	Paphiopedilum wilhelminae
<i>Paphiopedilum praestans</i> var. <i>wilhelminae</i>	Paphiopedilum wilhelminae
<i>Paphiopedilum praestans</i> var. <i>kimballianum</i>	Paphiopedilum glanduliferum
Paphiopedilum primulinum	
Paphiopedilum primulinum var. <i>purpurascens</i>	
<i>Paphiopedilum puberulum</i>	Paphiopedilum appletonianum
<i>Paphiopedilum purpurascens</i>	Paphiopedilum javanicum var. <i>virens</i>
Paphiopedilum purpuratum	
<i>Paphiopedilum purpuratum</i> var. <i>hainanense</i>	Paphiopedilum purpuratum
Paphiopedilum randsii	
<i>Paphiopedilum reflexum</i>	Paphiopedilum callosum
<i>Paphiopedilum regneri</i>	Paphiopedilum callosum
<i>Paphiopedilum reticulatum</i>	Phragmipedium reticulatum
Paphiopedilum rhizomatousum	
<i>Paphiopedilum richardianum</i>	Paphiopedilum lowii var. <i>richardianum</i>
<i>Paphiopedilum robinsonii</i>	Paphiopedilum bullenianum
<i>Paphiopedilum robinsonii</i> f. <i>viride</i>	Paphiopedilum appletonianum
<i>Paphiopedilum roebelenii</i>	Paphiopedilum philippinense var. <i>roebelenii</i>
<i>Paphiopedilum roezlii</i>	Phragmipedium longifolium
Paphiopedilum rothschildianum	
<i>Paphiopedilum rothschildianum</i> var. <i>elliottianum</i>	Paphiopedilum rothschildianum
<i>Paphiopedilum saccopetalum</i>	Paphiopedilum hirsutissimum var. <i>esquirolei</i>
Paphiopedilum sanderianum	
Paphiopedilum sangii	

ALL NAMES	ACCEPTED NAMES
<i>Paphiopedilum sargentianum</i>	<i>Phragmipedium lindleyanum</i>
<i>Paphiopedilum schlimii</i>	<i>Phragmipedium schlimii</i>
Paphiopedilum schoseri	
<i>Paphiopedilum singchii</i>	<i>Paphiopedilum hangianum</i>
<i>Paphiopedilum sinicum</i>	<i>Paphiopedilum purpuratum</i>
<i>Paphiopedilum smaragdinum</i>	<i>Paphiopedilum tigrinum</i>
<i>Paphiopedilum socco</i>	<i>Catasetum socco</i>
Paphiopedilum spicerianum	
<i>Paphiopedilum spicerianum</i> f. <i>immaculatum</i>	<i>Paphiopedilum spicerianum</i>
<i>Paphiopedilum sriwanae</i>	<i>Paphiopedilum argus</i>
Paphiopedilum stonei	
<i>Paphiopedilum stonei</i> subsp. <i>stictopetalum</i>	<i>Paphiopedilum spicerianum</i> x <i>stonei</i> (hybrid)
<i>Paphiopedilum striatum</i>	<i>Paphiopedilum wilhelminae</i>
<i>Paphiopedilum sublaeve</i>	<i>Paphiopedilum callosum</i> var. <i>warnerianum</i>
Paphiopedilum sugiyamanum	
Paphiopedilum sukhakulii	
<i>Paphiopedilum sukhakulii</i> f. <i>aureum</i>	<i>Paphiopedilum sukhakulii</i>
Paphiopedilum supardii	
Paphiopedilum superbiens	
<i>Paphiopedilum superbiens</i> f. <i>sanderae</i>	<i>Paphiopedilum superbiens</i>
<i>Paphiopedilum superbiens</i> subsp. <i>ciliolare</i>	<i>Paphiopedilum ciliolare</i>
<i>Paphiopedilum superbiens</i> var. <i>curtisii</i>	<i>Paphiopedilum superbiens</i>
<i>Paphiopedilum superbiens</i> var. <i>sanderae</i>	<i>Paphiopedilum superbiens</i>
<i>Paphiopedilum thailandense</i>	<i>Paphiopedilum callosum</i> var. <i>sublaeve</i>
Paphiopedilum tigrinum	
Paphiopedilum tonsum	
<i>Paphiopedilum tonsum</i> f. <i>alboviride</i>	<i>Paphiopedilum tonsum</i>
Paphiopedilum tonsum var. <i>braemii</i>	
<i>Paphiopedilum topperi</i>	<i>Paphiopedilum kolopakingsii</i>
<i>Paphiopedilum tortipetalum</i>	<i>Paphiopedilum bullenianum</i>
Paphiopedilum tranlienianum	
<i>Paphiopedilum tridentatum</i>	<i>Paphiopedilum appletonianum</i>
Paphiopedilum urbanianum	
<i>Paphiopedilum urbanianum</i> f. <i>alboviride</i>	<i>Paphiopedilum urbanianum</i>
Paphiopedilum usitanum	
<i>Paphiopedilum veitchianum</i>	<i>Paphiopedilum superbiens</i>
<i>Paphiopedilum vejvarutianum</i>	<i>Paphiopedilum rhizomatosum</i>
Paphiopedilum venustum	
<i>Paphiopedilum venustum</i> f. <i>measuresianum</i>	<i>Paphiopedilum venustum</i>
<i>Paphiopedilum venustum</i> f. <i>pardinum</i>	<i>Paphiopedilum venustum</i>
<i>Paphiopedilum venustum</i> var. <i>bhutanensis</i>	<i>Paphiopedilum venustum</i>
<i>Paphiopedilum venustum</i> var. <i>pardinum</i>	<i>Paphiopedilum venustum</i>
<i>Paphiopedilum venustum</i> var. <i>rubrum</i>	<i>Paphiopedilum venustum</i>
<i>Paphiopedilum venustum</i> var. <i>teestaensis</i>	<i>Paphiopedilum venustum</i>
<i>Paphiopedilum</i> 'victoria'	<i>Paphiopedilum supardii</i>
Paphiopedilum victoria-mariae	
Paphiopedilum victoria-regina	
<i>Paphiopedilum victoria-regina</i> f. <i>purpurascens</i>	<i>Paphiopedilum primulinum</i> var. <i>purpurascens</i>
<i>Paphiopedilum victoria-regina</i> subsp. <i>chamberlainianum</i>	<i>Paphiopedilum victoria-regina</i>
<i>Paphiopedilum victoria-regina</i> subsp. <i>glaucophyllum</i>	<i>Paphiopedilum glaucophyllum</i>
<i>Paphiopedilum victoria-regina</i> subsp. <i>liemianum</i>	<i>Paphiopedilum liemianum</i>
<i>Paphiopedilum victoria-regina</i> subsp. var. <i>primulinum</i>	<i>Paphiopedilum primulinum</i>
<i>Paphiopedilum victoria-regina</i> var. <i>kalinae</i>	<i>Paphiopedilum victoria-regina</i>
<i>Paphiopedilum victoria-regina</i> var. <i>moquetteanum</i>	<i>Paphiopedilum glaucophyllum</i> var. <i>moquetteanum</i>
Paphiopedilum vietnamense	
Paphiopedilum villosum	

ALL NAMES*Paphiopedilum villosum* f. *annamense**Paphiopedilum villosum* f. *aureum**Paphiopedilum villosum* var. *affine***Paphiopedilum villosum var. annamense****Paphiopedilum villosum var. boxallii***Paphiopedilum villosum* var. *gratrixianum**Paphiopedilum viniferum***Paphiopedilum violascens***Paphiopedilum violascens* var. *bougainvilleanum**Paphiopedilum violascens* var. *gautierense**Paphiopedilum violascens* var. *saskianum**Paphiopedilum virens**Paphiopedilum vittatum**Paphiopedilum volonteatum**Paphiopedilum volonteatum* f. *sandowiae**Paphiopedilum wallisii***Paphiopedilum wardii***Paphiopedilum wardii* f. *alboviride**Paphiopedilum wardii* var. *alboviride**Paphiopedilum warscewiczianum**Paphiopedilum wenshanense***Paphiopedilum wentworthianum****Paphiopedilum wilhelminae***Paphiopedilum wolterianum**Paphiopedilum xerophyticum**Paphiopedilum zieckianum***ACCEPTED NAMES****Paphiopedilum villosum** var. **annamense****Paphiopedilum villosum****Paphiopedilum** × **affine** (**P. appletonianum** × **P. villosum**)**Paphiopedilum gratrixianum****Paphiopedilum callosum****Paphiopedilum****bougainvilleanum****Paphiopedilum violascens****Paphiopedilum****bougainvilleanum** var.**saskianum****Paphiopedilum javanicum** var.**virens****Phragmipedium vittatum****Paphiopedilum hookerae** var.**volonteatum****Paphiopedilum hookerae** var.**volonteatum****Phragmipedium wallisii****Paphiopedilum wardii****Paphiopedilum wardii****Phragmipedium caudatum****Paphiopedilum bellatulum****Paphiopedilum appletonianum****Mexipedium xerophyticum****Paphiopedilum papuanum**

PHRAGMIPEDIUM – LIST OF ALL NAMES / PHRAGMIPEDIUM –
LISTE COMPLÈTE DES NOMS / PHRAGMIPEDIUM – LISTA DE
TODOS LOS NOMBRES

ALL NAMES TOUS LES NOMS TODOS LOS NOMBRES	ACCEPTED NAME NOM ACCEPTÉS NOMBRES ACEPTADOS
Mexipedium xerophyticum	Formerly known as <i>Phragmipedium xerophyticum</i> this taxon remains on CITES Appendix I
Phragmipedium besseae	
<i>Phragmipedium besseae</i> f. <i>flavum</i>	Phragmipedium besseae
Phragmipedium besseae var. dalessandroi	
<i>Phragmipedium besseae</i> var. <i>flavum</i>	Phragmipedium besseae
Phragmipedium boissierianum	
Phragmipedium boissierianum var. czerwiakowianum	
Phragmipedium boissierianum var. reticulatum	
<i>Phragmipedium brasilense</i>	Phragmipedium vittatum
<i>Phragmipedium cajamarcae</i>	Phragmipedium boissierianum
Phragmipedium caricinum	
Phragmipedium caudatum	
<i>Phragmipedium caudatum</i> var. <i>lindenii</i>	Phragmipedium lindenii subsp. lindenii
<i>Phragmipedium caudatum</i> var. <i>wallisii</i>	Phragmipedium lindenii subsp. wallisii
<i>Phragmipedium caudatum</i> var. <i>warscewiczianum</i>	Phragmipedium exstaminodium subsp. warscewiczii
<i>Phragmipedium chapadense</i>	Phragmipedium longifolium var. chapadense
<i>Phragmipedium christiansenianum</i>	Phragmipedium longifolium
<i>Phragmipedium czerwiakowianum</i>	Phragmipedium boissierianum var. czerwiakowianum
<i>Phragmipedium dalessandroi</i>	Phragmipedium besseae var. dalessandroi
<i>Phragmipedium dariense</i>	Phragmipedium longifolium
<i>Phragmipedium ecuadorensis</i>	Phragmipedium pearcei
Phragmipedium exstaminodium	
Phragmipedium exstaminodium subsp. exstaminodium	
Phragmipedium exstaminodium subsp. warscewiczii	
Phragmipedium fischeri	
<i>Phragmipedium hartwegii</i>	Phragmipedium longifolium
<i>Phragmipedium hartwegii</i> f. <i>baderi</i>	Phragmipedium longifolium
<i>Phragmipedium hartwegii</i> var. <i>baderi</i>	Phragmipedium longifolium
<i>Phragmipedium hincksianum</i>	Phragmipedium longifolium
Phragmipedium hirtzii	
<i>Phragmipedium humboldtii</i>	Phragmipedium exstaminodium subsp. warscewiczii
<i>Phragmipedium humboldtii</i> subsp. <i>exstaminodium</i>	Phragmipedium exstaminodium subsp. exstaminodium
<i>Phragmipedium kaieteurum</i>	Phragmipedium lindleyanum var. kaieteurum
Phragmipedium kovackii	
Phragmipedium klotzschianum	
Phragmipedium lindenii	
Phragmipedium lindenii subsp. lindenii	
Phragmipedium lindenii subsp. wallisii	
Phragmipedium lindleyanum	
Phragmipedium lindleyanum var. kaieteurum	
Phragmipedium longifolium	
<i>Phragmipedium longifolium</i> f. <i>gracile</i>	Phragmipedium longifolium
<i>Phragmipedium longifolium</i> f. <i>minutum</i>	Phragmipedium longifolium

ALL NAMES*Phragmipedium longifolium* var. *dariense**Phragmipedium longifolium* var. *gracile*.....*Phragmipedium longifolium* var. *hincksianum*.....*Phragmipedium longifolium* var. *roezlii*.....**Phragmipedium pearcei***Phragmipedium pearcei* var. *ecuadorensis**Phragmipedium peruvianum*.....*Phragmipedium portillae**Phragmipedium popowii*.....*Phragmipedium reticulatum***Phragmipedium richteri***Phragmipedium roezlii*.....*Phragmipedium sargentianum*.....**Phragmipedium schlimii***Phragmipedium schlimii* f. *albiflorum*.....*Phragmipedium schlimii* var. *albiflorum*.....**Phragmipedium tetzlaflianum****Phragmipedium vittatum***Phragmipedium wallisii***Phragmipedium warszewiczianum***Phragmipedium xerophyticum***ACCEPTED NAMES****Phragmipedium longifolium****Phragmipedium longifolium****Phragmipedium longifolium****Phragmipedium longifolium****Phragmipedium pearcei****Phragmipedium kovachii****Phragmipedium richteri****Phragmipedium exstaminodium**subsp. *warszewiczii***Phragmipedium boissierianum****Phragmipedium longifolium****Phragmipedium lindleyanum****Phragmipedium schlimii****Phragmipedium schlimii****Phragmipedium lindenii** subsp.
wallisii**Mexipedium xerophyticum**